



ANIMATION ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Rapport annuel – Année 2011



L'Ariège vers Varilhes, M.I.G.A.D.O. ©



L'Hers à Cintegabelle, M.I.G.A.D.O. ©



Le Salat à Mazères-sur-Salat, M.I.G.A.D.O. ©



Etude financée par :



Rédaction du rapport :

Anne SOULARD (1), Cécile BROUSSEAU (2), Vincent LACAZE (2), Jérôme PEDOUSSAT (3), & Allan YOTTE (4)

(1) Association M.L.G.A.D.O. 18 Ter Rue de la Garonne – BP 95 – 47520 LE PASSAGE D'AGEN

(2) Association des Naturalistes de l'Ariège – Vidallac – 09240 ALZEN

(3) Chambre d'agriculture de l'Ariège - 32 Avenue du Général de Gaulle - 09000 FOIX

(4) Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – 13 Place du 59^{ème} RI – BP10018 - 09101 FOIX CEDEX

SOMMAIRE

CONTEXTE	1
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2011	3
1 GENERALITES	3
1.1 Présentation du site	3
1.2 Animation proposée sur l'Ariège	4
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	6
2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	6
2.1.1 Contrats forestiers avec le Sicoval	6
2.1.2 Prise de contact avec l'AAPPMA d'Auterive	10
2.2 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes (action 4)	11
2.3 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15)	14
2.3.1 Expertise des obstacles à la migration	14
2.3.2 Amélioration de la dévalaison à Pébernat	14
2.3.3 Amélioration du franchissement d'autres ouvrages sur l'Ariège	15
2.4 Gestion des débits réservés : diagnostic (action 21)	15
2.5 Gestion du transport solide (action 22)	15
2.5.1 Etude de caractérisation des sédiments de Labarre-Mercus	15
2.6 Travaux en rivière (action 23)	20
2.6.1 Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège (SYRRPA)	21
2.6.2 Communauté de communes du Pays de Foix	22
2.6.3 Syndicat Mixte d'Aménagement de la Haute Vallée de l'Ariège et du Vicdessos (SMAHVAV)	22
2.7 Nettoyage de la rivière (action 26)	22
2.8 Utilisation des produits phytosanitaires (action 28)	23
2.9 Présence de la loutre (actions 31 à 33)	23
2.10 Sentiers écotouristiques (action 35)	24
2.10.1 Sentier aquatique Bonnac-Saverdun	24
2.10.2 Sicoval	27
2.11 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36)	27
2.12 Bulletin d'informations (action 41)	27

2.13	Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)	27
2.14	Actions proposées de manière optionnelle.....	28
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2011		31
1	GENERALITES	31
1.1	Présentation du site	31
1.2	Animation prévue.....	32
2	REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	32
2.1	Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	32
2.2	Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8).....	33
2.3	Travaux en rivière et en berge (action 16)	37
2.4	Hydrologie de l'Hers (action 16) - Gestion du transport solide (action 17)- Espace de mobilité de l'Hers (action 18).....	37
2.5	Sentier écotouristique (action 43)	38
2.6	Groupe de travail sur la Communication (action 46)	39
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2011.....		41
1	GENERALITES	41
1.1	Présentation du site	41
1.2	Animation proposée sur le Salat	42
2	REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	42
2.1	Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	42
2.2	Gestion du transport solide (action 14)	43
2.3	Travaux en rivière et en berge (action 16)	43
2.4	Groupe de réflexions sur le Lez (action 19).....	43
2.5	Sentier écotouristique (action 32)	44
2.6	Impact de la route longeant le Salat entre Lacourt et Kercabanac (action 55)	44
ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'		45
1	GENERALITES	45
2	REALISATIONS DURANT L'ANIMATION 2011	45
2.1	Chartes Natura 2000	45
2.2	Etude de suivi des populations de loutre	45
2.3	Enquête vison d'Amérique	46

2.4	Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes.....	47
2.5	Sensibilisation des préleveurs d'eau	47
2.6	Site internet Natura 2000	47
2.7	FSD	47
2.8	Bulletin infosite 'rivière Hers et Salat'	48
2.9	Formation SUDOCO.....	48
EVALUATION DES INCIDENCES		49
1	ARIEGE.....	49
2	HERS.....	50
3	SALAT	50
INFORMATION, COMMUNICATION.....		51
1	CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	51
2	PRISE DE CONTACT AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS	51
3	ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATIONS OU DE MANIFESTATIONS.....	51
4	PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE	51
5	COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	51
6	PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	52
BILAN DE L'ANIMATION		53
BIBLIOGRAPHIE		55
ANNEXES		57

CONTEXTE

Les entités '*rivières Ariège, Hers et Salat*' s'inscrivent dans le site Natura 2000 d'intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Midi-Pyrénées (Illustration 1).

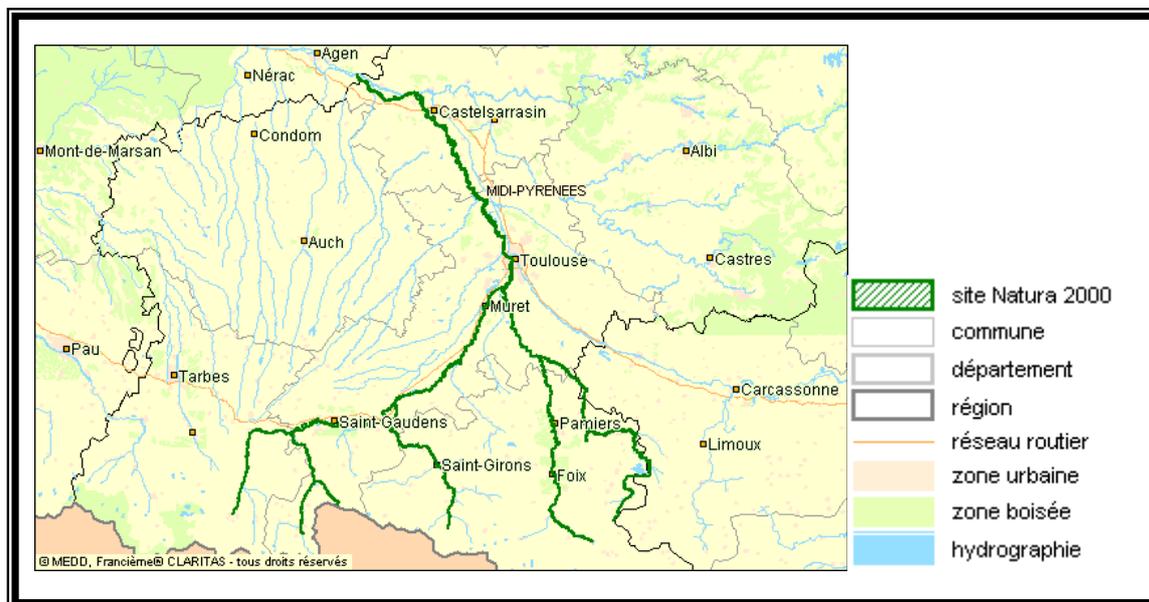


Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, en raison de son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une vingtaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l'étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'études. Le premier sous-site (ou entité) ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. Les DOCOBs 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ont été initiés en 2006 et ont été validés respectivement en juin et mars 2009. L'animation de l'entité 'rivière Ariège' a débuté à la fin de l'année 2006. L'animation pour les entités 'rivières Hers et Salat' s'est mise en place dans le second semestre 2010.

La Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, opérateur de la réalisation de ces 3 documents d'objectifs, a été désignée, par l'Etat, comme structure animatrice de ces 3 entités pour l'année 2011. La réalisation de la phase d'animation est sous-traitée à plusieurs structures : l'association MI.GA.DO. (MIgrateurs GARonne DOrdogne), l'ANA (Association des Naturalistes de l'Ariège) et la Chambre d'agriculture de l'Ariège.

L' « animation 2011 » sur les entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' avait pour objectif, à partir du mois de **janvier 2011 jusqu'à la fin du mois de janvier 2012**, de développer certains thèmes inscrits dans chaque DOCOB.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2011

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Ariège s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Causou (commune d'Unac, 09) en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège ainsi que 50 communes (Illustration 2).

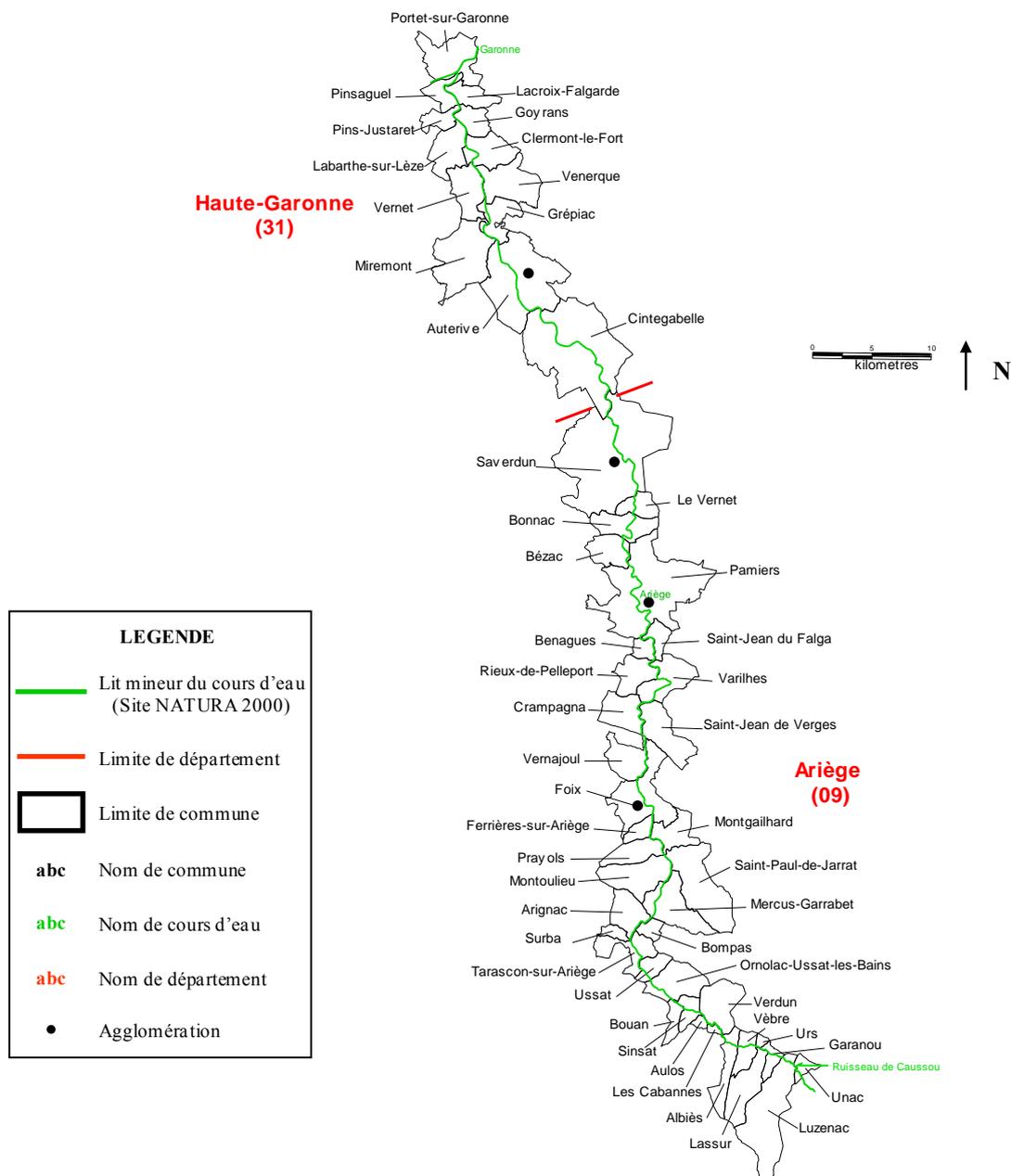


Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur l'Ariège

Extrait de la note technique du mois de janvier 2011 :

- Entretien et restauration des éléments fixes (action 1). Un contrat forestier a été travaillé en 2010 avec le Sicoval (Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain) dans le cadre de leur plan de gestion 2009-2013. Il s'agit d'un contrat dont l'objectif est de procéder à l'entretien et la restauration des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire sur le corridor de l'Ariège (entretien de la ripisylve et sa replantation sur des secteurs dégradés). Le contrat doit être engagé début 2011 entre l'Etat et le Sicoval si tous les éléments administratifs ont pu être rassemblés pour le 2^{ème} comité régional de programmation de 2011. Si le dossier est retenu, il s'agira de travailler sur la mise en place du chantier.
- Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes (action 4). Des réflexions ont été menées avec les techniciens des syndicats de rivière du linéaire (SYRRPA, Communauté de Communes du Pays de Foix et SMAHVAV) sur cette thématique et sur les éventuelles stratégies à adopter (interventions localisées, non intervention, expérimentations ...). Suite au diagnostic de l'ANA réalisé en 2008, la connaissance sur la dynamique des populations de 5 espèces considérées comme invasives est mieux appréhendée sur le linéaire mais n'est pas exhaustive (méthodologie basée sur de l'échantillonnage). L'édition du livret de reconnaissance de ces espèces (réalisé dans le cadre de l'animation 2008) devrait engendrer des remontées d'informations de la part du grand public sur la présence de ces espèces, ce qui permettra de compléter le diagnostic. Il s'agira d'organiser la cellule chargée de synthétiser l'ensemble des données récoltées mais également de préciser la stratégie à mener sur le linéaire, en particulier sur certains secteurs sous gestion des syndicats de rivière (dans le cadre de chantiers d'entretien par exemple).
- Expertise des obstacles en montaison et dévalaison (action 5 à 15). L'étude a été initiée en juillet 2009 par le bureau d'études ECOGEA. Les premières expertises ont eu lieu en septembre 2009, elles ont été poursuivies au printemps 2010 (dévalaison) et à l'été 2010 (montaison lors de l'étiage). Les derniers relevés ont eu lieu en décembre 2010. Le rendu de l'étude est prévu dans le 1^{er} semestre 2011. Suite au diagnostic, il s'agira de voir les possibilités d'actions au niveau des propriétaires et les éventuelles aides (DREAL/Agence de l'Eau Adour-Garonne) accordées pour une mise en conformité des installations.
- Gestion des débits réservés : diagnostic (action 21). Il est proposé la création d'un groupe de réflexion sur la thématique des débits réservés qui pourra travailler sur la rédaction du CCTP associé au diagnostic préconisé dans le DOCOB.
- Gestion du transport solide (action 22). L'étude de caractérisation des sédiments et du fonctionnement des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet initiée dès 2008 s'est mise en place en 2010. C'est le bureau d'études I.D.Eaux qui a été désigné par le comité technique comme assistant à maîtrise d'ouvrage. Des campagnes de terrain ont été réalisées en juin et août 2010 et se sont terminées en septembre 2010. Le rendu se fera vraisemblablement dans le premier semestre 2011. Suite à cette phase d'acquisition des connaissances et en fonction des résultats obtenus, il s'agira de réfléchir sur la 2^{ème} phase de l'étude à savoir l'étude des différentes solutions de gestion des sédiments des retenues.

- Travaux en rivière (action 23). Il serait souhaitable de recontacter dès le début de l'année 2011 (avant le printemps) les 3 syndicats de rivière pour faire un bilan des travaux réalisés et des travaux programmés sur le linéaire de l'Ariège en 2011 afin de relancer la consultation multipartenariale.
- Nettoyage de la rivière (action 26). Il s'agirait de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec un syndicat de rivière. Cette action sera à médiatiser ; à voir si elle sera réalisée dans un cadre déjà établi ou non.
- Utilisation des produits phytosanitaires (action 28). Cette action consiste à sensibiliser les utilisateurs potentiels sur les effets de ces produits et de proposer des solutions alternatives pour limiter leur utilisation en bordure de cours d'eau. Cette action sera menée en lien avec le Groupe Départemental Phytosanitaire et les Chambres d'Agriculture de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Elle était prévue en 2010 et elle sera reconduite en 2011.
- Sentiers écotouristiques (action 35). Un projet travaillé depuis 2006 avec le club de canoë-kayak de Saverdun, la structure La Belle Verte, les communautés de communes de Saverdun et Pamiers, l'ANA et la structure animatrice devrait être mis en place début 2011. Une consultation a été lancée à partir du 16 août 2010 suite à l'élaboration d'un cahier des charges validé en juin 2010 par le comité technique. Le dossier de demande de subvention pour le lot 1 doit être déposé à la DDT09 début janvier 2011.

De plus, le SICOVAL souhaite aménager un sentier sur la partie aval de l'Ariège (en Haute-Garonne) dans le cadre de leur plan de gestion. Ce projet est prévu en complément de la mesure de gestion de la ripisylve (contrat forestier mentionné dans le chapitre : Entretien et restauration des éléments fixes action 1)

- Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (en particulier du canoë-kayak) (action 36). Cette action a été intégrée au projet de sentier aquatique puisque ce sont les mêmes partenaires qui suivaient les 2 projets. Il était prévu la mise en place d'une information au niveau de la base de canoë, sous forme de 2 panneaux (1 sur les poissons migrateurs, sur l'écosystème fluvial) ainsi que l'édition d'une brochure qui pourrait être remise aux pratiquants. La concrétisation de cette information devrait se faire en 2011, en parallèle de l'action 35.
- Bulletin infosite (action 41). Cette action s'inscrit dans la conception et la réalisation du bulletin n°6 portant sur l'avancée de l'animation, les actions qui se mettent en place et ce qui a été réalisé dans l'année.
- Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54). L'année 2009 aura été consacrée à la rédaction d'un cahier des charges sur une étude de caractérisation du phénomène d'éclusées sur la rivière Ariège, comportant également une synthèse historique et bibliographique de la situation. L'objectif est également d'identifier les impacts éventuels de ces phénomènes sur les habitats naturels et sur les espèces listées dans la Directive (piscicoles et en particulier saumon et chabot ; mais également sur le Desman des Pyrénées). L'année 2010 a permis de présenter le CCTP rédigé et l'année 2011 doit

servir à valider le cahier des charges et à lancer une consultation des bureaux d'études pressentis.

Actions pouvant être réalisées selon diverses opportunités :

- Formation des techniciens rivière sur les arbres morts et arbres à cavités (action 3). Cette action est préconisée le plus tôt possible dans l'animation pour favoriser sa mise en œuvre sur le terrain. L'ANA pourra se charger de cette formation.
- Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège (actions 16 & 17). L'ANA avait proposé (dans le cadre de l'animation 2008) de travailler à la fois sur l'inventaire des ouvrages de franchissement et leur capacité à permettre un transit sans risque des loutres mais également sur l'élaboration d'une fiche technique de préconisations pour la prise en compte de cette problématique dans la construction de nouveaux ouvrages. Cette action pourra éventuellement se mettre en place en 2011.
- Suivi des populations de poissons migrateurs (action 44). Suite à l'expertise sur la franchissabilité des ouvrages de l'Ariège, le site de Grépiac devrait réaliser des travaux. Il était prévu lors des travaux d'augmentation de puissance, de procéder à la mise en place d'une station de contrôle des migrations sur ce site.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

L'équipe Animation 'rivière Ariège' a travaillé sur cette phase d'animation entre **janvier 2011 et janvier 2012.**

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

2.1.1 Contrats forestiers avec le Sicoval

Lors de l'animation 2009, des premiers contacts avaient été pris avec le Sicoval (Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain) pour concrétiser des actions prévues dans le cadre de leur plan de gestion (Plan de gestion des espaces naturels périurbains riverains de l'Ariège « Les Ramiers du Sicoval » - 2009-2013) via le réseau Natura 2000.

Il était envisagé de travailler sur les actions suivantes :

- l'action 2 du Sicoval concernant ***la fourniture et la mise en place de fascines en saule pour revégétaliser la berge*** pouvait être rattachée à l'action 1 du DOCOB "rivière Ariège" (« Entretien et restauration des éléments fixes » qui consiste à entretenir la ripisylve - là où il n'existe pas de syndicat de rivière - ou à replanter des essences locales d'intérêt communautaire dans les zones très dégradées).
- l'action 12 du plan de gestion du Sicoval qui a pour objectif de ***gérer les habitats d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000*** pouvait également se rattacher à l'action 1 du DOCOB.
- l'action 24 sur la ***mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation*** (panneaux le long d'un sentier pédestre bordant la rivière) se rattache, quant à elle, à l'action 35 du DOCOB 'rivière Ariège'.

Un extrait du plan de gestion du Sicoval est joint en annexe I.

Lors de l'animation 2010, diverses rencontres avec les représentants du Sicoval en charge de ce dossier, Pierre-Jean ARPIN en tant que superviseur et les deux techniciens responsables de la réalisation technique du projet, Sébastien GAUBERT et Bertrand MAZELIER, ont eu lieu

au siège du Sicoval. Plusieurs propositions de montage de contrats ont été faites : contrats non agricoles-non forestiers et contrats forestiers. Une sortie terrain a été proposée aux services de la DDT 31, en charge de l'instruction de ce dossier, permettant de visualiser les zones concernées par l'entretien de la ripisylve, les zones de plages dégradées, les zones colonisées par les plantes envahissantes... Cette sortie a permis de préciser les modalités de montage de 2 contrats forestiers :

- le premier sur *l'entretien et la restauration de la ripisylve* sur Lacroix-Falgarde et Clermont-le-Fort comprenant à la fois les actions d'entretien (élagage / coupe...) et les replantations de ripisylve *via* les fascines sur les plages. Il y aura également des replantations localement dans d'autres zones dégradées,
- le second sur *la communication* rattachée aux actions précédemment citées (panneaux d'information pour sensibiliser le public aux actions d'entretien et de restauration réalisées).

Anne SOULARD (MIGADO) a pré-rempli les dossiers de demande de subvention concernant le montage de contrats forestiers - dossiers CERFA - et a établi une note méthodologique (avec l'ANA pour les traitements sur les espèces végétales invasives) d'accompagnement pour que le Sicoval puisse s'appuyer sur un document de base. Le Sicoval n'a pas pu réunir tous les documents nécessaires (dossier de consultation des entreprises et devis des prestataires) pour le dépôt des dossiers de demande de subvention au 10 janvier 2011.

Lors de l'animation 2011, une première réunion s'est tenue au Sicoval le 08 avril 2011. Elle a permis de faire un bilan de la planification des travaux proposée par le Sicoval et des devis des prestataires de terrain. Le compte-rendu est joint en annexe II.

La rencontre du 9 mai 2011 (compte-rendu en annexe III) avait pour objectif de préciser le montage des 3 contrats forestiers envisagés à savoir :

- ***Interventions sur des espèces végétales invasives (contrat F22711 + panneaux d'information associés F22714)***. Ce sont des espèces qui ont été listées dans le DOCOB 'rivière Ariège' : renouée, ailante, buddleia, balsamine et acacia. Le travail consiste à faire des fauches répétées sur la renouée et à faire de l'arrachage pour les jeunes individus d'acacia et d'ailante et de l'annelage pour les individus plus âgés de ces 2 espèces. Le montant de ce contrat s'élève à **69 833.75 €**.
- ***Intervention d'entretien sur la ripisylve et replantation*** dans les zones dégradées (**contrat forestier F22706 + panneaux d'information associés F22714**). L'entretien se ferait sur de faibles volumes car finalement il s'agit plutôt de travailler sur les plantes envahissantes qui constituent la plus grande partie du travail. Les plantations concernent essentiellement les plages dégradées (Illustration 3) et quelques zones à replanter. L'entretien se composera d'abattages d'arbres pouvant induire des embâcles suivis d'un débardage à cheval. Le montant de ce contrat s'élève à **89 438.37 €**.



Illustration 3. Une des plages dégradée de Clermont-le-Fort qui doit être réhabilitée (MIGADO ©)

- **Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (contrat F22709 + panneaux d'information associés F22714).** L'objectif de ce contrat est de bloquer certains accès à la ripisylve par la pose de barrières pour éviter un trop fort piétinement de zones à enjeu. Il sera également proposé des accès à la rivière sur certaines zones par la pose de gradines. Le montant de ce contrat s'élève à **24 994.31 €**.

Les 3 contrats forestiers ont ensuite été travaillés par le Sicoval et par MIGADO et ont été déposés par Anne SOULARD à la DDT 31 le 20 mai 2011. Les 3 contrats sont joints en annexe IV

Une sortie sur le terrain a été organisée le 28 juin 2011 sur les ramiers de Clermont-le-Fort (Illustration 4) et de Lacroix-Falgarde. L'objectif était de faire le tour des zones concernées par la contractualisation Natura 2000 mais également de réunir sur le terrain un comité technique « plantes invasives ». Ce comité technique a pour objectif de suivre l'évolution du chantier et de décider des éventuelles orientations à prendre, puisqu'il s'agit d'une opération qui est réalisée dans un contexte expérimental. Il est composé de la DREAL MP, de la DDT 31, du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBN-PMP), de la Cellule d'Assistance Technique sur les Zones Humides de la Haute-Garonne (CATèZH 31), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), du SMEAG et de la cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège (Fédération de Pêche 09 / MIGADO). Le compte-rendu de la sortie sur le terrain est joint en annexe V.



Illustration 4. Vue sur un ramier de l'Ariège depuis Clermont-le-fort (MIGADO ©)

Le Comité Régional de Programmation du 04 juillet 2011 a examiné les contrats forestiers déposés par le Sicoval et a émis un avis favorable. Les décisions juridiques correspondantes sont jointes en annexe VI.

Une sortie sur le terrain a été organisée le 31 août 2011 avec Cécile BROUSSEAU de l'ANA qui a succédé à Yannick BARASCUD. Cette sortie avait pour objectif une prise de contact entre les intervenants ainsi que la visite des sites d'interventions.

Le 1^{er} septembre 2011, une entrevue avec Sébastien GAUBERT du Sicoval a permis de préciser l'organisation du projet et de travailler sur la note relative aux contrats forestiers engagés par le Sicoval pour leur Conseil de Communauté. Le compte-rendu de ces 2 entrevues figure en annexe VIII.

Nous avons été dans l'obligation de rectifier l'échéancier de réalisation des actions par rapport à la fin de la programmation FEADER 2007-2013. La durée de contractualisation est de 5 ans normalement mais comme 55% des fonds proviennent de l'Europe, nous avons dû reprogrammer les actions jusqu'au 31/12/2014. Un nouvel échéancier a été travaillé en partenariat avec le Sicoval entre autres, lors de 2 entrevues à leur siège le 26 juillet 2011 (compte-rendu en annexe VII) et le 13 septembre 2011.

La nouvelle programmation a été transmise à la DDT 31 le 27 octobre 2011, l'échéancier est joint en annexe IX.

Le 10 octobre 2011, une entrevue au Sicoval a permis de lancer la réflexion par rapport aux panneaux labellisés FEADER qu'il est nécessaire de mettre en place sur site avant démarrage des travaux. Ces panneaux concernent les projets pour lesquels les demandes de subvention sont supérieures à 50 000 €, c'est-à-dire le contrat sur les espèces végétales invasives et celui sur la ripisylve. Une première trame des panneaux avait été proposée par Anne SOULARD. Le montage du marché et surtout son contenu technique ont également été abordés. Le 26 novembre 2011, une nouvelle entrevue avait pour objectif de préciser certains éléments dont le traitement à l'ail des souches de robiniers et le CCTP du marché du Sicoval.

Les réunions des 18 et 25 janvier 2012 ont permis de préciser les attentes vis-à-vis des panneaux « FEADER » avec entre autres les services de communication du Sicoval et de

travailler sur les maquettes proposées. Les maquettes définitives des 2 panneaux (plantes invasives et ripisylve) sont jointes en annexe X.

Anne SOULARD a préparé des déclarations de commencement de travaux pour les 3 contrats du Sicoval.

2.1.2 Prise de contact avec l'AAPPMA d'Auterive

Mr ALM, Président de l'AAPPMA d'Auterive a contacté Anne SOULARD dans le 2nd semestre 2011 afin de faire part à la cellule animation 'rivière Ariège' de la détérioration de la berge située en rive droite de l'Ariège au niveau du bois de Notre Dame sur la commune d'Auterive.

Après plusieurs échanges téléphoniques et une discussion sur la faisabilité de monter un contrat sur cette portion de l'Ariège avec la DDT 31, Anne SOULARD a envoyé un mail à Mr ALM le 28 octobre 2011, précisant les points suivants : « [...] Concernant l'entretien de la ripisylve et l'enlèvement des embâcles sur la commune d'Auterive, j'ai posé la question à la DDT 31. Il est possible de monter un contrat Natura 2000 d'entretien de la ripisylve. Mais comme nous sommes sur le DPF, il faut que le signataire du contrat dispose d'un droit réel et légitime sur le DPF pour justifier son intervention. Il peut donc s'agir d'une convention d'occupation (temporaire ou permanente) ou d'une convention de gestion... Mais si cette convention ne prévoit pas spécifiquement la mise en œuvre d'opérations de gestion écologique, il faut en plus faire signer à l'Etat une lettre autorisant le signataire à entreprendre des travaux écologiques. »

Une visite sur le terrain (Illustration 5) a été réalisée le 11 janvier 2012 avec Mr ALM. Suite à cette visite, Anne SOULARD a rédigé une note de synthèse par rapport à la situation écologique, administrative et à une proposition sur les mesures de gestion pouvant être mises en œuvre dans le cadre de l'animation Natura 2000.



Illustration 5. Arbres tombés et dépérissant dans le bois de Notre Dame à Auterive (MIGADO ©)

Cette note est jointe en annexe XI.

La question de la contractualisation sur le DPF a été soumise au Service Risques et Gestion de Crise de la DDT de la Haute-Garonne en février 2012.

Les dernières discussions avec Mr ALM ont porté sur le montage d'un contrat forestier qui ne concernerait que la restauration des berges, l'enlèvement des arbres morts pouvant être pris en charge par un chantier d'insertion local.

2.2 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes (action 4)

Cette action a été lancée en 2007 avec l'identification de sites potentiels d'actions par l'ANA et par les premières réflexions menées avec les techniciens des syndicats de rivière. L'action a été poursuivie en 2008 avec la restitution de l'étude menée par l'ANA (2008) sur l'évolution de la dynamique des espèces végétales envahissantes le long de l'Ariège et sur une synthèse bibliographique concernant les retours d'expérience en termes de lutte contre ces espèces (Buddleia, Ailante, Balsamine, Renouée et Robinier).

Plusieurs réunions avec les techniciens des syndicats de rivière concernés le long de l'Ariège (SYRRPA, Communauté de communes du Pays de Foix et SMAHVAV) ont conduit à proposer une méthodologie d'intervention en fonction du type de colonisation du tronçon de cours d'eau étudié. Cette méthodologie est reprise dans le tableau ci-dessous :

Type de tronçon identifié lors du diagnostic	Objectifs	Actions de lutte
1-Tronçons indemnes situés en amont des foyers existants	Préservation	Sensibilisation-information pour empêcher la création par l'homme de foyers de contamination ; surveillance au moins une fois tous les 2 ans pour mettre en place des actions adaptées, si un foyer se crée
2-Tronçons indemnes situés en aval des foyers existants	Préservation : confinement des exotiques sur les tronçons amont envahis	Sensibilisation-information pour empêcher la création par l'homme de foyers de contamination ; surveillance active (confinement) : arrachage précoce annuel pour empêcher les plantes de se propager depuis les tronçons amont.
3-Tronçons en cours de colonisation situés en aval des foyers existants	3.1-Préservation : confinement des exotiques sur les tronçons amont envahis + 3.2-éradication des massifs existants sur le tronçon lui-même	Sensibilisation-information pour empêcher la création par l'homme de foyers de contamination ; surveillance active (confinement) : arrachage précoce annuel pour empêcher les plantes de se propager depuis les tronçons amont ; éradication : destruction des implantations existantes pour éviter la formation de foyers secondaires de contamination
4-Tronçons en cours de colonisation situés en amont des foyers existants	Eradication des massifs existants sur le tronçon lui-même	Éradication : destruction des implantations existantes pour éviter l'évolution vers l'amont de foyers de contamination
5-Tronçons envahis	5.1-Pas d'objectif par rapport à l'invasion du réseau	Pas d'action
	5.2-Objectifs éventuels par rapport à l'écoulement des crues ou les usages	Travaux de lutte fréquents sur les sites concernés avec exportation systématique du matériel végétal (risques de bouturage)

Au cours de l'animation 2008, un mini-guide de reconnaissance des plantes envahissantes a été édité à l'attention d'un public large (syndicats, promeneurs, pêcheurs, riverains...). Ce mini-guide est présenté en annexe XII. Il a été envoyé, par courrier, avec les bulletins « Infosite » des entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ou distribué lors de réunions ou de manifestations durant les années 2009, 2010 et 2011.

Dans le cadre de l'animation 2010, une réunion a été organisée avec les techniciens des syndicats de rivière pour déterminer la stratégie à adopter vis-à-vis des espèces végétales

envahissantes. Il avait été proposé de mettre en place une action de limitation d'une espèce : l'ailante ou faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima* – *Illustration 6*), sous la forme d'un contrat forestier. La signature d'un contrat forestier avec un syndicat de rivière ne peut se faire que si leur Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est valable pendant toute la durée de validité du contrat, soit 5 années. Aucun des syndicats ne remplit cette condition sur le linéaire de l'Ariège, ce qui suppose que les contrats devront être signés par les propriétaires des parcelles concernées. Il restera par contre à identifier la participation des syndicats à ces projets, qui pourrait être une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre le suivi des travaux sur site.

Un site avait été identifié sur la commune de Pamiers, relativement peu colonisé par l'ailante qui pouvait permettre de proposer une action contenue dans l'espace.



Illustration 6. Ailante (MIGADO ©)

Dans le cadre de l'animation 2011, une sortie sur le terrain a été organisée le 20 avril 2011 avec Franck DUCASSE, technicien au SYRPPA (Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège) sur la commune de Pamiers pour repérer des sites colonisés par l'ailante.

2 sites ont été visités ; le 1^{er} en rive gauche de l'Ariège en aval immédiat du pont du Jeu de Mail (*Illustration 7*). De nombreux individus de différentes tailles sont présents de part et d'autre du chemin qui longe la ripisylve de l'Ariège. De plus, le camping « l'Apamée » se trouve juste de l'autre côté du chemin et possède des ailantes sous forme d'immenses arbres. Le traitement de l'ensemble du site va être compliqué par rapport au camping qui est en dehors du périmètre Natura 2000 et qui ressèmera en permanence tant que les arbres seront présents.



Illustration 7. Spot aval Pont du Jeu de Mail (MIGADO ©)

Un autre site, plus en amont a ensuite été visité. Il s'agit d'une ripisylve en amont du lieu-dit le Turrel, en amont du pont du Jeu de Mail, toujours en rive gauche de l'Ariège (Illustration 8).



Illustration 8. Spot amont Pont du Jeu de Mail (MIGADO ©)

Ce spot est retenu pour le montage d'un contrat forestier. La superficie est estimée à 1000 m² environ. Il s'agit de traiter des individus de différents diamètres allant du simple arbuste au gros arbre. Le compte-rendu de cette sortie sur le terrain est joint en annexe XIII. Suite à cette visite sur le terrain, Yannick BARASCUD est revenu sur place, le 11 mai 2011, faire un inventaire des individus d'ailante présents par classe de taille (Tableau 1).

Tableau 1. Relevé réalisé le 11/05/2011 au Pont du Jeu de Mail - Pamiers

Diamètre (cm)	<5	[5-10[[10-15[[15-20[[20-25[[25-30[[30-35[[35-40[[40-45[[45-50[[50-55[
Ailante	159	38	7	4	1	2	3	1		1	1		
Robinier	5	1	1	1	1	3	1			1			
Aulne		1			1			1					
Saule									1	4			
Sureau noir	1	4											
Peuplier												90	110

Un cahier des charges a ensuite été élaboré (pour chaque classe de taille) par l'ANA en fonction des éléments bibliographiques recueillis. Ce cahier des charges est proposé en annexe XIV.

L'étape suivante était de déterminer le montant des travaux et de proposer aux propriétaires concernés (n°443: Mr VASSILIERES Théodore, 28 rue Gabriel Péri à Pamiers n° 442 et 444: Mr CHAPOT Roland 17 rue de Marassé à Pamiers) une convention de gestion sur la parcelle concernée avec le SYRRPA.

Le SYRRPA n'a pas souhaité poursuivre dans cette voie, ne voyant pas la pertinence d'intervention sur ce site alors que des individus présents en dehors de la zone d'intervention pouvaient ressemer facilement.

En parallèle de cette démarche, dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 de prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes ; la DREAL Midi-Pyrénées a mandaté le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) pour réaliser un état des lieux et proposer un plan d'action sur son territoire d'agrément. Une enquête a été proposée à de nombreux acteurs de ce territoire ; la cellule animation (Fédération de Pêche 09 et MIGADO) y a répondu en ligne

(<http://formulaire.cbnpmp.fr/pee>). Ce questionnaire avait pour objectif de recueillir les informations nécessaires à l'état des lieux du territoire. Une réunion de lancement de la démarche a été organisée à Toulouse le 15 décembre 2011.

2.3 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15)

Les fiches actions n°5 à 15 sont présentées en annexe XV.

2.3.1 Expertise des obstacles à la migration

Cette action a commencé à se mettre en place durant l'animation 2007, année qui a permis de travailler un cahier des charges décrivant la prestation attendue et de retenir le bureau d'études ECOGEA pour la réalisation de cette étude.

Un comité technique a été créé, composé de l'Agence de l'Eau, des DDT 09 et 31, de la DREAL, de la Fédération de Pêche 31, du GHAPPE, de l'ONEMA, du SPEMA 09, de l'équipe animation 'rivière Ariège' (Fédération Pêche 09 + MIGADO) et du bureau d'études ECOGEA.

Lors de l'animation 2009, le dossier a été déposé pour une demande de subvention auprès de la DDT 09 en mai 2009 pour un montant de 45 914.44 € (financements de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de l'Europe-FEADER).

Une réunion bilan avec l'ensemble des membres du comité technique a été organisée le 18 juin 2009 permettant de lancer officiellement le démarrage de l'étude. Les propriétaires ont été conviés à une réunion d'information en présence des services de l'Etat et du bureau d'études ECOGEA, le 23 juillet 2009, au siège de la Fédération de Pêche de l'Ariège.

Les premières expertises ont été réalisées en 2009 pour se terminer en décembre 2010. La période des hautes eaux printanières a permis l'expertise des sites pour la dévalaison mais également pour la montaison. L'expertise des sites en montaison a également été effectuée en période d'étiage estival, qui peut être la période la plus pénalisante.

Durant l'animation 2011, une réunion de restitution a été organisée le 14 septembre 2011 en présence des membres du comité technique.

Pour chaque ouvrage, le rapport reprend une présentation générale, l'hydrologie et les niveaux d'eau au droit du site, puis le diagnostic de la franchissabilité piscicole à la montaison avec les propositions d'aménagement et le diagnostic de la franchissabilité à la dévalaison suivi des propositions d'aménagement. Les montants estimatifs des aménagements sont également mentionnés.

Il a été décidé qu'il était primordial d'informer les propriétaires des résultats de cette étude. C'est pourquoi, le rapport a été transmis à chaque propriétaire sous forme de CD-Rom et d'une version papier des ouvrages les concernant. Le sommaire du rapport figure en annexe XVI (le rapport est trop volumineux pour être joint en totalité).

Une lettre d'accompagnement au courrier précisait que l'animateur se tenait à la disposition des propriétaires s'ils souhaitaient des renseignements complémentaires. La lettre est annexée au présent rapport (annexe XVII).

2.3.2 Amélioration de la dévalaison à Pébernat

En parallèle de la démarche Natura 2000, EDF a projeté d'améliorer la réception des poissons en aval de l'exutoire de dévalaison existant sur le site de Pébernat.

Lors de l'animation 2010, plusieurs rencontres et des échanges mails avaient eu lieu pour que le groupe technique étudie le projet et donne un avis afin de faciliter les démarches administratives ultérieures. EDF avait proposé la candidature du site de Pébernat à EPRI

(*Electric Power Research Institute*) pour la mise en place d'une turbine ichtyologique. Indépendamment de la décision du groupe américain (qui devait avoir lieu à la fin de l'année 2010) ; il avait été convenu de continuer à travailler le projet de goulotte proposé par EDF pour que la dévalaison 2012 (printemps pour les smolts) se fasse dans les meilleures conditions. EDF a informé le groupe de la décision positive d'EPRI sur le choix définitif de Pébernat comme site expérimental de la turbine ichtyologique en janvier 2011.

Lors de l'animation 2011, une réunion a été organisée entre le GHAAPPE, l'ONEMA (Gérard CHAMBEU), le SPEMA 09 (François JEAN) et EDF (Pierre-Yves BOESCH) le 23 février 2011 pour travailler le projet d'amélioration de la réception des poissons lors de la dévalaison, en termes de vitesses d'écoulement, de réception des poissons à l'aval...

Un entretien téléphonique entre Pierre-Yves BOESCH et Anne SOULARD s'est tenu le 8 avril 2011 pour préciser l'état d'avancement du projet d'amélioration de la dévalaison à Pébernat. L'avant-projet devait sortir fin avril 2011 pour une réalisation des travaux à partir de l'automne 2011.

2.3.3 Amélioration du franchissement d'autres ouvrages sur l'Ariège

Durant l'animation 2011, des projets de rénovation de plusieurs centrales hydroélectriques sur l'Ariège ont vu le jour. Ces projets concernent les 4 centrales hydroélectriques gérées par ONDULIA : Crampagna, Las Rives, Las Mijannes et Guilhot ainsi que celles de la régie municipale de Saverdun.

La cellule animation 'rivière Ariège' a transmis le rapport ou des extraits du rapport relatifs aux ouvrages concernés aux bureaux d'études (S-PACE, CEPECE) en charge de ces projets avant la restitution officielle du mois de septembre 2011.

2.4 Gestion des débits réservés : diagnostic (action 21)

Il avait été proposé la création d'un groupe de réflexion sur la thématique des débits réservés qui devait travailler sur la rédaction d'un cahier des charges associé au diagnostic préconisé dans le DOCOB. Ce groupe n'a pas été constitué durant l'animation 2011. Des réflexions sur cette thématique sont en cours et des études ont été portées par le Service de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège.

2.5 Gestion du transport solide (action 22)

2.5.1 Etude de caractérisation des sédiments de Labarre-Mercus

Lors de l'animation 2007, une réunion s'est tenue sur la gestion des ouvrages EDF vis-à-vis de la problématique sédimentaire.

Lors de cette réunion (15/01/2008), EDF, gestionnaire des barrages de Labarre et Mercus-Garrabet a annoncé « son objectif de retrouver un marnage sur 2 m au niveau de la retenue de Labarre, les transparences seraient limitées à - 2 m, avec un abaissement du plan d'eau de manière lente et progressive, avec un premier abaissement à - 50 cm. L'idéal serait d'arriver à un abaissement de - 3 m pour un débit supérieur à 105 m³/s. Ce type d'exploitation ne nécessite pas d'autorisation particulière (prévu dans un règlement d'eau ou une consigne d'exploitation approuvée(e) par le Préfet). Le taux de MES limite pourrait être fixé à 1 g /L. [...] Le gestionnaire préconise une reprise des transparences, avec un protocole différent de ceux pratiqués par le passé (les protocoles ont été modifiés à chaque opération). En raison du passif de ce genre d'opération sur la rivière Ariège, l'ensemble des participants ne partage pas

le point de vue de l'exploitant, souhaitant l'étude de solutions alternatives avec l'évaluation des avantages et des inconvénients autant du point de vue industriel qu'environnemental. La nature des sédiments présents dans la retenue et en particulier le fait d'avoir le rejet du système d'épuration 'Foix Vernajoul' en amont de la retenue et certaines activités industrielles sur le bassin n'est pas pour rassurer sur l'éventuelle toxicité des sédiments. Une demande d'informations sur des études sédimentaires au niveau de la retenue de Labarre, formulée à la DDASS de l'Ariège, est restée infructueuse (pas de données).

Il est proposé d'étudier ces différentes solutions sur le barrage de Labarre en particulier (le curage par succion à partir d'une barge, avec exportation et traitement des sédiments sur lagunage végétalisé par exemple, ce qui se fait ailleurs – Honfleur...), chaque solution techniquement envisageable, devra présenter les coûts économiques et les avantages ainsi que les contraintes sur le milieu aquatique en général et sur les espèces de la Directive européenne en particulier. » (*Extrait du compte-rendu de la réunion*)

Il a donc été proposé au groupe de réflexion de travailler, lors de l'animation 2008, sur la mise en place d'une étude comportant 2 volets : l'analyse sédimentaire des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet et la gestion sédimentaire de ce complexe de barrages (à diverses échéances). Un groupe technique a donc été créé pour suivre l'avancée du projet, constitué de 10 membres : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Association des Naturalistes de l'Ariège, l'Association Le Chabot (représentant des Associations de Protection de l'Environnement), la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège, Electricité de France, le groupe animation du DOCOB 'Rivière Ariège' (Fédération de Pêche de l'Ariège & MIGADO), l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Service Police de l'Eau et Milieux Aquatiques de l'Ariège, le Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège (représentant des Syndicats de rivière du linéaire Ariège) et Alexis MERCIER, Fédération Française de Pêche à la Mouche et expert indépendant. La DREAL est également associée au projet.

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée au bureau d'études IDEaux le 27/11/2009. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la DDT09 pour un montant de 133 163 €, étude financée par l'Agence de l'Eau, la collectivité piscicole, EDF, l'Etat, l'Europe (FEADER) et l'Association le Chabot.

Au cours de l'animation 2010, les prestataires de terrain suivants ont été retenus :

- IDEaux pour la caractérisation physico-chimique et biologique de la colonne d'eau,
- ANTEA pour les prélèvements et les analyses sédimentaires,
- IRIS Consultants pour les analyses biologiques des sédiments,
- Le Laboratoire de l'eau de l'Ariège pour les analyses physico-chimiques de l'eau.

Les premiers prélèvements ont concerné la faune benthique du sédiment. Iris Consultants a réalisé les prélèvements dans la retenue Mercus-Garrabet le 27/04/10 et dans celle de Labarre le 28/04/2010.

Les prélèvements de surface des sédiments ont commencé en juin 2010 à l'aide d'une benne Van Veen (Illustration 9).



Illustration 9. Benne Van Veen (MIGADO ©)

Les autres prélèvements dans le sédiment (zone intermédiaire et de fond - jusqu'à 4 m) ont été réalisés à partir d'une barge de 20 T, à l'aide d'un carottier à gouge en octobre 2010 (Illustration 10).



Illustration 10. Barge sur Labarre et prélèvement avec un carottier à gouge (MIGADO ©)

Les échantillonnages dans la colonne d'eau ont été réalisés à différentes périodes, en juin, en août et en septembre 2010 à partir d'une embarcation motorisée (Illustrations 11 et 12).



Illustration 11. Embarcation pour les mesures et les prélèvements dans la colonne d'eau avec IDEaux (MIGADO ©)



Illustration 12. Matériel de prélèvements (filet à phytoplancton), matériel de mesures (MIGADO ©)

Le rapport d'ANTEA comporte 2 volets, un premier qui explicite les résultats trouvés et un second qui reprend les résultats détaillés des analyses sédimentaires (annexe XVIII).

La restitution d'ANTEA sur la caractérisation des sédiments des 2 retenues a eu lieu le 17 mars 2011. Lors de cette réunion, le bureau d'études a repris les principaux résultats d'analyses concernant les sédiments bruts : HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), PCB (PolyChloro-Biphényles), métaux, composés azotés et phosphorés, pesticides, herbicides ; et ceux sur les lixiviats : métaux, PCB et HAP.

Les résultats sur Mercus indiquent des hauteurs d'eau très hétérogènes et des caractéristiques très variables des sédiments selon la zone en termes de texture et de couleur. Les résultats sur cette retenue montrent un impact des métaux en particulier du Cuivre et du Nickel et des HAP.

Sur Labarre, outre des variations du niveau d'eau dans la retenue dans l'intervalle d'une demi-journée, les différentes zones de prélèvement montrent des caractéristiques différentes en termes de hauteur d'eau ou d'hydrologie. Les prélèvements sédimentaires montrent une quasi-absence de matières fines en amont de la retenue et une épaisseur qui va en grandissant en s'approchant du barrage ; avec une composition de débris végétaux, de matière organique et de sable limoneux à argileux. La composition sédimentaire montre la présence de composés azotés dans différentes zones de la retenue et à différentes profondeurs ; celle de métaux, d'HAP et de PCB sur l'ensemble des zones à des teneurs plus ou moins importantes. Le compte-rendu est joint en annexe XIX.

Deux autres rapports ont été fournis : celui d'IRIS Consultants sur « l'étude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment ». Il peut être consulté en annexe XX.

Le bureau d'études IDEaux a fait un bilan des caractéristiques de la colonne d'eau et de son évolution entre les mois de juin et septembre 2010. Ces données sont compilées dans le rapport « Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet », disponible en annexe XXI.

La restitution finale de l'étude a été faite par IDEaux le 31 mai 2011. Lors de cette réunion, après une présentation des résultats sur le fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des deux retenues, Mr DELVAUD (IDEaux) a fait une synthèse de l'ensemble des résultats des différentes prospections (annexe XXII).

Cette étude montre la présence de polluants potentiellement impactants dans les 2 retenues. Les concentrations relevées correspondent à des seuils admissibles, hormis pour certains métaux lourds au niveau desquels l'impact est net et spatialisé comme au niveau de la station d'épuration de Vernajoul qui se déverse dans la retenue de Labarre, ou au niveau de l'usine Praxair PHP SAS et de la zone aval de la retenue de Mercus-Garrabet. Dans la zone aval de Labarre, la présence de HAP a pu être identifiée en quantité importante.

La spatialisation verticale des 12 impacts principaux relevés pour Labarre montre que 8 fois sur 12, les pollutions sont présentes à des profondeurs moyennes à importantes. Il semblerait donc que les apports de polluants chimiques aient été plus importants par le passé qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Cette remarque ne vaut pas pour certains marqueurs superficiels dont la présence est liée notamment au fonctionnement de la station d'épuration de Foix-Vernajoul.

Si l'on peut admettre la présence de certains éléments à l'état naturel (cas d'éléments traces métalliques d'origine tellurique) il n'en va pas de même des HAP ou des PCB. Ainsi, le « bruit de fond » correspond en réalité à une anthropisation « de base » dont on peut déplorer qu'elle soit observée partout et pas à un « niveau 0 naturel ».

Il n'existe pas de seuil de référence absolu pour les paramètres explorés, si ce n'est pour des niveaux d'impacts élevés (concentrations en PCB dans la chair des poissons par phénomène de bioaccumulation, ou encore seuils S1 et S2). De ce fait, la qualification d'un effet sur la chaîne trophique demeure complexe, et le principe de précaution veut que, même des doses à priori plutôt faibles à moyennes (et en tous cas admissibles), puissent être considérées comme impactantes.

Sur le plan du fonctionnement physique des retenues, ont pu être notés une grande sensibilité au régime pluvial qui modifie en très peu de temps les conditions du milieu ainsi qu'un fonctionnement mixte, qui associe des espèces lenticques (phytoplancton, zooplancton, invertébrés benthiques) et un fonctionnement hydrodynamique parfois totalement artificialisé. Sur le plan des impacts anthropiques directs et plus ou moins permanents, une certaine richesse en nutriments a pu être identifiée ainsi que l'existence de pics directs correspondant à des rejets d'effluents domestiques pré ou post traitement (comme la « Cascade » d'eaux usées correspondant sans doute à un débordement du réseau en zone 1 de Labarre, ou les rejets de la station d'épuration de Foix-Vernajoul, ou la mise en évidence d'impacts ponctuels à l'amont de Labarre au cours de phénomène pluvieux marqués (saturation du système collectif liée à une mauvaise gestion du séparatif ?)).

La stimulation du fonctionnement de l'écosystème peut être perçue à différents niveaux :

- une production de phytoplancton parfois importante ;
- des peuplements zooplanctoniques déséquilibrés mais relativement importants dans le contexte ;
- le développement d'une faune benthique orientée vers des taxons caractéristiques de milieux mésotrophes à eutrophes ;
- une teneur en carbone et MES qui peut aller crescendo de l'amont vers l'aval des retenues.

Le fonctionnement du milieu est donc empreint d'une richesse certaine.

Concernant la qualité du sédiment, il est à noter l'absence de pesticides en quantité significative, la présence modérée (en moyenne) de HAP et PCB, des concentrations en Eléments Traces Métalliques (ETM) ponctuellement importantes, une certaine homogénéité du niveau d'impact moyen sur les profils horizontaux (hors points marginaux). En conclusion, des teneurs non négligeables et assez fréquemment significatives pour Labarre sont observées mais pour l'essentiel inférieures au niveau S1. Ce seuil est issu de l'arrêté du 09/08/2006 qui fixe les taux maximaux à prendre en compte pour des analyses de sédiments afin d'apprécier l'incidence d'une opération sur le milieu aquatique. Ce seuil s'intéresse aux métaux lourds, aux PCB totaux (7) et aux HAP totaux (6).

Au vu des résultats d'analyses, certains déséquilibres peuvent être pressentis comme les teneurs en nutriments qui sont source d'eutrophisation. La richesse du contexte trouve une

expression directe sur la qualité sédimentaire (part « richesse » de l'IOBL - Indice Oligochètes de Bioindication des Sédiments-, taxons de la métrique Biomac typiques des milieux mésotrophes à eutrophes, teneurs en nutriments). Le zooplancton est orienté vers des espèces de petite taille qui sont les plus réactives et adaptables. La structuration du peuplement phytoplanctonique peut poser des interrogations : si la domination des diatomées est logique, le phénomène observé sur Labarre, et qui voit un glissement direct de cette famille vers des cyanobactéries à potentiel proliférant connu, semble indiquer une source de déséquilibre possiblement notable. Cette évolution trophique restera à valider.

A la question quels pourraient être les impacts induits sur un milieu récepteur en cas de transparence ? Les premières réponses au regard des résultats d'analyse sont les suivantes : ponctuellement, une augmentation de la teneur en MES peut être notée (modification des habitats par colmatage, impacts directs sur le système respiratoire des poissons), une chute de la concentration en oxygène, une modification des autres paramètres physiques (conductivité, pH), des impacts chimiques dus à l'ammoniac, aux nitrites.

A court, moyen ou long terme, on pourrait noter une modification des caractéristiques de l'habitat (action sur l'hydrologie, la qualité sédimentaire...), la destruction de contextes à forte valeur biologique (frayères), la modification des peuplements végétaux et animaux, une écotoxicité.

Cette étude met en lumière toute la difficulté qui existe à qualifier un impact potentiel ; en effet, les normes de référence applicables aux HAP – PCB - ETM sont sujettes à discussion. Les normes S1, parfois atteintes, s'appliquent théoriquement à des impacts avérés. Ce paramètre doit être pris en compte avant toute décision (quelles ambitions, quels objectifs... et quels moyens ?). Les impacts ou dysfonctionnements pressentis sont perçus au travers de campagnes d'analyses ponctuelles dont la représentativité peut être mise en cause. Si des hypothèses sont avancées, elles demandent validation. Enfin, et compte-tenu du nombre de variables en jeu, il paraît illusoire de vouloir intégrer tous les paramètres explorés dans un modèle unique : tout d'abord du fait de la complexité globale de l'entreprise (quantification des flux...) et également faute de recul scientifique.

Des prospections complémentaires concernant le peuplement algal seront nécessaires pour valider certaines hypothèses. En effet, la présence de cyanobactéries en début de campagne (juin) puis leur disparition lors des autres prélèvements (août et septembre) semble incohérente. Les épisodes orageux et les apports d'eau amont peuvent expliquer ce constat. Néanmoins, ces algues se développent lors du réchauffement des eaux, en période estivale ; c'est pourquoi, de nouvelles prospections devront venir valider soit le caractère exceptionnel de leur présence en juin, soit le biais induit par les orages en août puis en septembre. Ces algues, connues pour leur toxicité, doivent être considérées avec attention.

2.6 Travaux en rivière (action 23)

Cette mesure propose la mise en place d'une consultation multi-partenariale entre les techniciens des syndicats de rivière, les administrations (police de l'eau, ONEMA, DDT, Agence de l'Eau...) et le groupe d'animation Natura 2000 (avec des naturalistes) pour réaliser un bilan annuel des travaux entrepris.

Les participants peuvent donner leur avis, plus ponctuellement, sur les travaux à venir en berge ou dans le lit des cours d'eau Natura 2000 (gestion des atterrissements, réouverture de bras morts...) pour arriver à une gestion raisonnée tout en ayant une vision globale du

linéaire. Il s'agira de déterminer pour chaque secteur, les périodes de travaux les plus propices par rapport aux habitats et aux espèces présentes (loutre d'Europe, chauves-souris par exemple).

Ces rencontres, avec les naturalistes et les services de l'Etat (ONEMA, SPEMA), peuvent s'articuler en 2 temps :

- un volet en salle pour l'exposition des travaux,
- et un volet au bord du cours d'eau pour des endroits qui méritent une attention particulière.

Lors de l'animation 2011, une rencontre a été programmée avec chacun des 3 syndicats présents sur la rivière Ariège.

2.6.1 Syndicat Mixte de Restauration des Rivières de la Plaine d'Ariège (SYRRPA)

Les techniciens du SYRRPA (Marie BERTHELOT et Franck DUCASSE) ont été rencontrés le 11/01/2012. L'objectif de cette entrevue était la présentation des travaux prévus par le SYRRPA sur une partie du linéaire Natura 2000 'rivière Ariège' au niveau de Bonnac (Illustration 13). Les travaux envisagés font suite aux résultats de l'étude de suivi morphométrique des lots et atterrissements menée par le SYRRPA en 2007, 2008 et 2009 sur l'Ariège.



Illustration 13. Zone d'atterrissement concernée par les travaux du SYRRPA (MIGADO ©)

La zone d'intervention se situe sur Bonnac. Dans cette zone, des travaux avaient été réalisés par le SYRRPA sur la ripisylve en 2003. La végétation s'est développée de manière importante et les bancs alluvionnaires se retrouvent fixés. Les travaux concernent 7 bancs alluviaux. Ils auraient dû être réalisés en hiver 2010 et suite à la crue de novembre 2011 et à la présence sur certaines zones de plantes exotiques envahissantes, il a été envisagé un débardage animal couplé à des travaux avec des engins mécaniques. La présentation en salle des travaux a été suivie d'une visite sur le terrain. Le compte-rendu est joint en annexe XXIII.

2.6.2 Communauté de communes du Pays de Foix

Le technicien de la Communauté de Communes du Pays de Foix, Stéphane CABANAC, a été rencontré le 25/10/2011. L'objectif de cette entrevue était la présentation des travaux prévus par la Communauté de Communes du Pays de Foix sur une partie du linéaire Natura 2000 'rivière Ariège'.

Les travaux prévus fin 2011 concernaient l'intégralité du linéaire de l'Ariège sous gestion de la communauté de communes à savoir entre Mercus et Vernajoul. L'essentiel du travail devait permettre d'enlever le bois mort et les embâcles (dont un très gros embâcle en aval de la gare de Foix). Sur les atterrissements, il était prévu une dévégétalisation car ils étaient localisés sur une zone très statique qui ne bouge que très peu. Pour les invasives (buddleia, renouée, ailante), il devait y avoir une coupe suivie d'un brulage.

La réunion en salle a été suivie d'une sortie sur le terrain qui a permis de visualiser le devenir des acacias traités à l'ail le long du stade d'eau vive du Rebech à Foix. Le compte-rendu est joint en annexe XXIV.

2.6.3 Syndicat Mixte d'Aménagement de la Haute Vallée de l'Ariège et du Vicdessos (SMAHVAV)

La technicienne du SMAHVAV, Karine ORUS-DULAC, a été rencontrée le 12/10/2011. L'objectif de cette entrevue était la présentation des travaux prévus par le SMAHVAV sur une partie du linéaire Natura 2000 'rivière Ariège'. Les travaux concernent l'entretien du tronçon d'Ariège compris entre Ormolac et Mercus.

Sur les berges, il était prévu une coupe sélective des rejets des arbres coupés lors de la restauration. Les tirs-sève les plus droits devaient être conservés et les arbres trop penchés devaient être abattus. Concernant les invasives, le buddleia devait être coupé ainsi que la renouée. Les rejets d'acacias devaient également être coupés. Dans le lit, il y avait à prévoir un retrait des gros embâcles et des arbres tombés à l'eau. Sur les atterrissements, les rejets de souche devaient être coupés. Sur les atterrissements proches de la berge, une attention devait être portée pour redégager la rive côté berge afin de permettre le passage de l'eau. Toutes les interventions devaient être réalisées à la main, il n'y a pas d'intervention d'engins sauf pour tracter les peupliers abattus à Tarascon.

Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXV.

2.7 Nettoyage de la rivière (action 26)

Il était proposé de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec un syndicat de rivière. Un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Foix, représentée par Stéphane CABANAC, technicien de rivière, a permis la mise en place d'une journée de sensibilisation, le 08/06/2011, avec les jeunes du centre aéré de la communauté de communes de Foix géré par les « Francas du Pays de Foix ». La matinée a été consacrée à une présentation en salle de la richesse environnementale du site (présentation PowerPoint en annexe XXVI), du travail du syndicat de rivière et de la gestion des déchets.

L'après-midi a été consacrée au nettoyage d'un tronçon d'Ariège sur la commune de Prayols avec une vingtaine de jeunes. Par petits groupes et accompagnés d'un adulte, les enfants ont ramassé et trié les déchets présents (Illustration 14).



Illustration 14. Ramassage des déchets présents en bordure d'Ariège (MIGADO ©)

Cette opération a été médiatisée dans l'Ariégeois Magazine (juin 2011), dans la Gazette Ariégeoise (n°24-17 juin 2011 – annexe XXVII) et dans la Dépêche du Midi.

2.8 Utilisation des produits phytosanitaires (action 28)

Cette action n'a pas été menée en 2011. Une association avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège permettra de définir les modalités de mise en œuvre de cette action comme l'élaboration d'un plan de communication selon le public concerné (élus, agriculteurs, services techniques municipaux...) à l'échelle des 3 sites ariégeois (Ariège, Hers et Salat).

2.9 Présence de la loutre (actions 31 à 33)

Cette action envisagée les années précédentes n'avait pas été proposée en 2011 car si la Fédération de Chasse de la Haute-Garonne était volontaire pour la mise en œuvre d'une action de communication, celle de l'Ariège n'avait pas répondu positivement à cette demande. La mise en place d'une formation à destination des piégeurs de la Haute-Garonne (Ariège, Hers et Salat) a été proposée à l'ADASEA de Midi-Pyrénées et a été travaillée en partenariat avec l'ANA et la Fédération de Chasse de la Haute-Garonne. Elle aura pour objectif, en 2012, de sensibiliser les piégeurs à la présence de la loutre et permettre une meilleure communication entre les acteurs de terrain (avec la remontée d'informations locales par exemple). Organisée sur 3 demi-journées, cette formation permettra d'aborder la présentation de la loutre et de sa dynamique sur l'Ariège, l'Hers et le Salat ; les indices de présence de la loutre (épreintes) seront montrés aux participants lors d'une visite sur le terrain. Pour finir la formation, une présentation du vison d'Amérique, espèce nuisible qui est en voie de colonisation sur de nombreux cours d'eau, ainsi que le volet réglementaire sur ces espèces seront abordés.

2.10 Sentiers écotouristiques (action 35)

2.10.1 Sentier aquatique Bonnac-Saverdun

Une première prise de contact avec le club de canoë-kayak et la communauté de communes de Saverdun en 2006 avait permis d'avancer sur la proposition de création d'un sentier écotouristique 'aquatique' sur le tronçon Bonnac / Saverdun en y associant la structure 'La Belle Verte' également intéressée par le projet. Le projet a été travaillé durant l'animation 2008 et surtout pendant l'animation 2009 qui a permis l'édition d'un cahier des charges pour une prestation divisée en 2 lots :

- le premier concernant la mise en page des supports de communication envisagés sur le projet (lot 1) ;
- le second concernant la réalisation de ces supports (lot 2).

Dans le cadre de l'animation 2010, un prestataire a été désigné pour la mise en œuvre du lot 1 : Illustre Presse. La demande de subvention a été déposée en janvier 2011 et a été approuvée lors du Comité Régional de Programmation du 14/03/2011.

Dans le cadre de l'animation 2011, Sabrina GEFFROY (ANA) a proposé le 4 mars 2011 au comité technique 2 scénarios et un fichier de vote afin que chaque membre du comité indique sa préférence en termes de scénario. Les 2 scénarios et le fichier de vote sont annexés au présent rapport (Annexe XXVIII).

Dans le courant du mois de mars, un bilan de la prestation d'Illustre Presse et un échéancier de réalisation des différents supports de communication lui ont été envoyés (Annexe XXIX).

Une réunion s'est tenue le 31/03/2011 pour discuter des 2 scénarios proposés en fonction des votes des participants. Les votes concernaient divers aspects pour chacun des scénarios (pédagogique, adapté au site...). Les résultats des votes laissent apparaître une préférence pour le scénario 1 (résultat des notes de 79 contre 70.5) ; toutefois, au vu de certains choix tranchés, il semblait nécessaire de caler une réunion pour discuter des 2 scénarios et trouver un terrain d'entente pour l'ensemble des membres du groupe technique.

Le scénario 1 est donc retenu dans son concept. Toutefois, le personnage identifié comme un aventurier se transforme en orpailleur typique de la période faste des chercheurs d'or d'Ariège (rattachement historique). Certains éléments du scénario 2, comme l'indice n°6 sur les épreintes de loutre pourraient toutefois être repris dans le scénario 1 remanié. Le compte-rendu de cette réunion est repris en annexe XXX.

Sabrina GEFFROY était donc chargée de reprendre les différents éléments abordés pour proposer un nouveau scénario qui a émergé durant l'été 2011 (annexe XXXI). Le 27/09/2011, une visite sur site a été organisée avec Anne SOULARD (MIGADO), Jean BIRET-CHAUSSAT (Illustre Presse) et 2 sculpteurs (Luis VILLAGRASA et Michel BATLLE) pour visualiser le tronçon concerné (Bonnac-Saverdun) ainsi que quelques sites d'implantation des sculptures (Bonnac, Le Vernet, Saverdun).

Jean BIRET-CHAUSSAT (Illustre Presse) a travaillé dans un premier temps sur les portes d'entrée et de sortie, matérialisant le début et la fin du parcours ainsi que sur les pictogrammes.

Au début du mois de novembre 2011, des propositions ont été faites par le prestataire sur les portes d'entrée et de sortie ainsi que sur les pictogrammes. Une réunion a été organisée le 24/11/2011 à Saverdun pour discuter des éléments proposés par Jean BIRET-CHAUSSAT.

Un premier débriefing entre les membres du groupe de travail fait ressortir que globalement, le ressenti est bon sur les propositions faites par Illustre Presse et ses sculpteurs, sur les

matériaux proposés (fer rouillé, pierre) et le concept. Un volet artistique a été ajouté à la proposition initiale, il s'agissait de créer des œuvres d'art intemporelles. Le groupe approuve à l'unanimité le volet artistique et trouve la plus-value intéressante.

Les pictogrammes doivent être réalisés au laser sur un support métallique qui rouille en 48h, ceci permet une bonne intégration paysagère et ne favorisera pas le vol. Ces supports seront scellés dans le sol, ils ne pourront pas être pliés et le seul risque est l'arrachement.

Concernant la compréhension des indices qui doivent figurer dans les fiches plastifiées, les membres du comité technique s'accordent pour que le contenu soit accessible à un public large ; ce qui implique une reformulation des indices. Jean BIRET-CHAUSSAT a travaillé sur cette reformulation et sur la mise en page des fiches (couleur du support, forme comme des vieilles lettres par exemple). Les propositions sur les portes d'entrées et les pictogrammes présentés sont discutées et ajustées en réunion. Le compte-rendu est annexé au présent rapport (Annexe XXXII).

Les panneaux d'entrée et de sortie sont travaillés par la cellule animation (Sabrina GEOFFROY et Anne SOULARD). Jean BIRET CHAUSSAT propose deux dessins pour la représentation de l'orpailleur (Illustration 15) et retravaille les pictogrammes et les portes (entrée et sortie en fonction des recommandations du groupe).



Illustration 15. Proposition d'Illustre Presse sur la représentation du personnage (orpailleur)

Une dernière réunion est organisée le 23/01/2012 pour valider un certain nombre de supports : portes d'entrée et de sortie, pictogrammes, fiches plastiques, encart interprétation du panneau d'entrée.

Quelques ajustements sont proposés sur les pictogrammes dessinés par Illustre Presse (Illustration 16).

2.10.2 Sicoval

Dans le cadre du plan de gestion du Sicoval, il est prévu la mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation en bordure d'Ariège. Cette action sera travaillée lors de la réalisation de ce projet par le Sicoval. La cellule animation Ariège sera associée à ce projet comme d'autres partenaires locaux tels que l'Association ConfluencesS.

2.11 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36)

Cette action est traitée en parallèle avec la mise en place du sentier écotouristique sur l'eau sur le tronçon Bonnac-Saverdun (2.10.1). Le panneau de sortie du sentier aquatique traitera spécifiquement des poissons migrateurs et des systèmes de franchissement pour les populations piscicoles.

2.12 Bulletin d'informations (action 41)

Le bulletin Infosite « Animation Ariège » n°6 est paru en février 2012. Il a été imprimé en 1600 exemplaires et a fait l'objet de 290 envois auprès :

- des administrations
- des élus (Maires, Députés, Conseillers généraux, Conseillers régionaux...)
- des organismes de gestion de l'eau, agricoles, non-agricoles...
- des centres de documentations et organismes de presse locale

Ce bulletin fait le bilan de ce qui a été réalisé en 2011 au niveau des actions, des nouveautés dans la procédure d'étude d'incidence et des actions communes sur les 3 entités ariégeoises. Un exemplaire est joint en annexe XXXIV.

Concernant la création d'un site internet spécifique aux DOCOBs et à l'animation des sites Natura 2000, il était proposé depuis le début de l'animation (2006) de travailler sur ce projet. Un chapitre consacré à ce thème est développé dans les actions communes aux 3 sites (*cf* Eléments communs aux entités 'rivières Ariège, Hers et Salat', 2.6, p 47).

2.13 Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)

Une réunion annuelle est prévue dans le cadre de ce groupe de réflexion (Annexe XXXV). La réunion organisée dans le cadre de l'animation 2008 (16/03/2009) avait pour objectif d'aborder les enjeux de la retenue de Mercus avec le point de vue d'EDF (exploitant) et celui de la Communauté de communes de Tarascon qui gère le téléski nautique. Comme préconisé lors de cette réunion, le groupe 'Animation Ariège 2009' a travaillé sur la rédaction d'un CCTP permettant de caractériser les éclusées sur l'axe Ariège et de quantifier les effets de ces phénomènes sur le milieu aquatique et plus particulièrement sur le compartiment biologique (poissons et invertébrés entre autres). Cette étude pourra se rattacher à la fiche action n°53 (annexe XXXV).

Au cours de l'animation 2010, ce cahier des charges a été retravaillé au sein de la cellule animation Ariège puis a été proposé aux membres du comité technique pour relecture, avis et remarques (annexe XXXVI)

Durant l'animation 2011, une réunion a été organisée le 05/05/2011 pour étudier le CCTP. Le ressenti et les remarques des membres de ce groupe de travail ont été recueillis. Il est proposé d'inviter lors d'une prochaine réunion Philippe BARAN du GHAAPPE – Groupe d'Hydraulique Appliquée aux Aménagements Piscicoles et à la Protection de l'Environnement- (ONEMA-IRSTEA), spécialiste dans le domaine. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXXVII.

Une seconde réunion a donc été organisée le 09/09/2011 en présence de Philippe BARAN pour voir quelles orientations l'étude pouvait prendre et si le GHAAPPE pouvait collaborer à notre projet.

Philippe BARAN a indiqué lors de la réunion que le rôle du pôle Ecohydraulique, dont il fait partie, pouvait se faire à 2 niveaux : celui de l'expertise de certains sites, et l'identification des modifications hydrauliques. Les différentes phases de travail sont retravaillées avec dans un premier temps, un travail sur les chroniques de débits, la variabilité saisonnière et les « différents types d'éclusées » (génération de certaines variations de débit qui ne sont pas des éclusées sensu stricto – fonctionnement séquentiel du cours d'eau). Le deuxième volet concerne la sectorisation plus précise appuyée sur une analyse du terrain. Cette analyse permet de déterminer les habitats sensibles qui peuvent être affectés par les éclusées (problème d'exondation de zones, de connectivité). Le troisième volet s'appuie sur la sectorisation fine. Des choix sont faits sur les secteurs les plus sensibles et il s'agit de voir comment les variations de débits se traduisent sur le milieu (mise en eau/exondation pour quelle valeur de débit). A ce moment-là, des relevés topographiques couplés à des mesures de ligne d'eau sont mis en place afin de procéder à des modélisations de certains secteurs. Des observations de terrain viendront compléter tous les témoignages d'exondation de frayères (photographies prises en décembre/janvier) /échouages d'individus... qu'il faudra compiler. Les espèces d'intérêt communautaire concernées sont : le saumon atlantique, le desman des Pyrénées, la loutre d'Europe, le chabot, le toxostome et la lamproie de Planer. Le dernier élément concerne l'état de la population piscicole. Des inventaires devront être mis en place sur le linéaire. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXXVIII.

Le CCTP a commencé à être remanié par la cellule animation 'rivière Ariège'. Toutefois l'enveloppe réservée pour cette étude (50 000 € part Etat + Europe) ne pourra être attribuée en 2012 pour cause de restriction budgétaire. C'est pourquoi, il a été proposé aux membres du groupe, mais également aux acteurs de terrain, une enquête de terrain (relevés et observations) sur les phénomènes d'éclusées, permettant de recenser les exondations de frayères ou les piègeages/échouages d'alevins. Le formulaire de l'enquête de terrain est joint en annexe XXXIX.

2.14 Actions proposées de manière optionnelle

❖ Formation des techniciens rivière sur les arbres morts et les arbres à cavités (action 3)

Cette action avait été proposée les années précédentes mais n'avait pas été mise en place faute de moyens financiers. Puis, en 2008, le groupe animation avait travaillé avec l'ADASEA du Tarn pour la mise en place d'un catalogue des actions de formation Natura. En effet, Il s'agissait d'identifier les besoins par DOCOB pour les mutualiser au niveau de la Région Midi-Pyrénées. Nous n'avions pas intégré, au niveau de la cellule animation, que les formations passaient par une ligne budgétaire bien spécifique, autre que l'animation (dispositif 331). Cette formation sera proposée (ainsi que 5 autres) au Comité de Programmation Régional de mars 2012.

❖ **Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège (actions 16 & 17)**

Cette action n'a pas été entreprise lors de l'animation 2011, faute de moyens financiers. Elle est reproposée en 2012 en complément de l'étude de suivi des populations de loutre menée en 2011 sur les 3 cours d'eau ariégeois (Ariège, Hers et Salat).

❖ **Suivi des populations de poissons migrateurs (action 44)**

Le dossier administratif monté au niveau de l'usine de Grépiac, suite à la demande d'augmentation de puissance de l'usine, est au point mort depuis un certain nombre d'années. Il avait été préconisé par les services de l'Etat, en lien avec le Groupe Migrateurs Garonne, la mise en place d'une chambre de visualisation puisqu'il s'agit du premier ouvrage sur l'axe Ariège. Il pourrait donc être installé un suivi des migrations sur ce site pour quantifier les remontées sur le bassin versant de l'Ariège, une fois les travaux sur ce site réalisés.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE Hers' 2011

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 2 régions : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ; 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ainsi que sur 42 communes (Illustration 17).

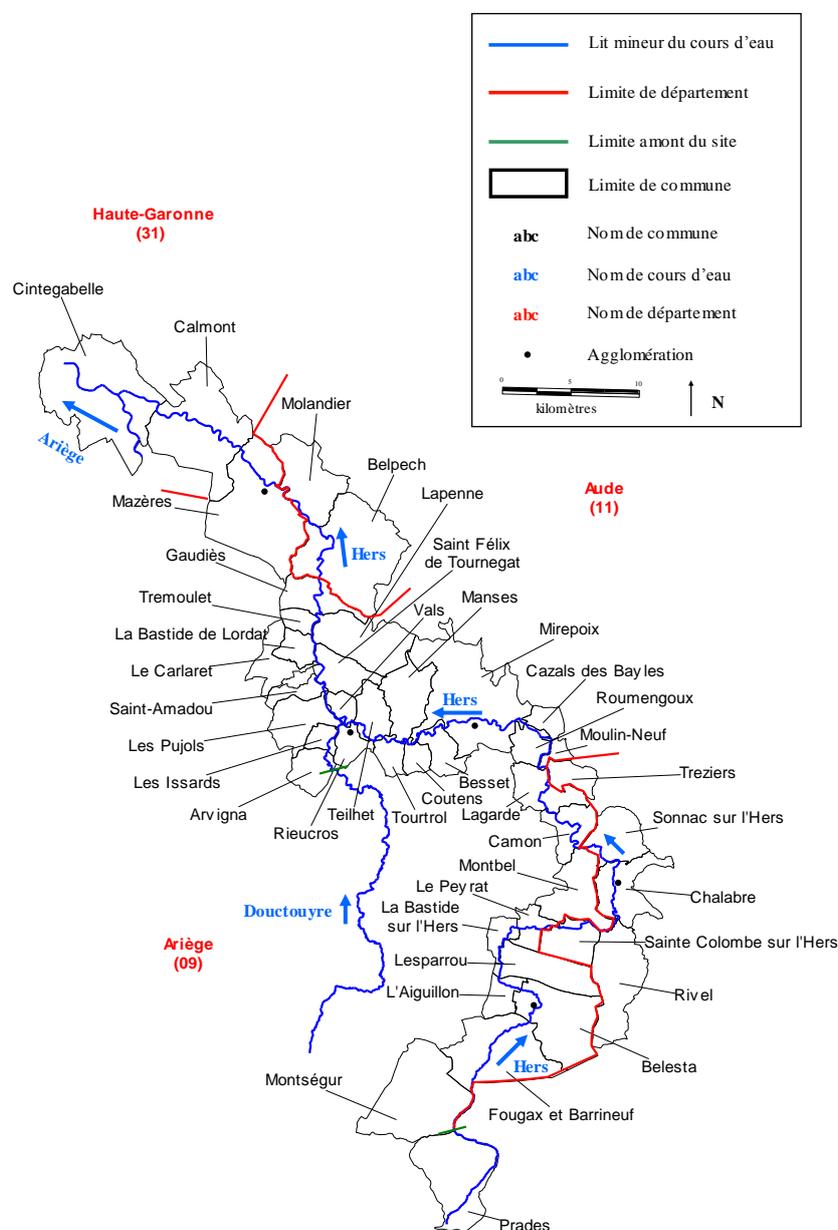


Illustration 17. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

1.2 Animation prévue

Extrait de la note technique de janvier 2011 :

- Entretien et restauration des éléments fixes (action 1). Des contacts avec les syndicats de rivière présents sur le linéaire permettront d'identifier les secteurs fortement dégradés, sur lesquels il serait nécessaire de procéder à la restauration de la ripisylve par replantation ou bouturage.
- Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8) inscrites dans le DOCOB seront traitées par la Chambre d'agriculture de l'Ariège (l'ADASEA s'étant occupé du volet agricole durant l'élaboration du DOCOB et ayant fusionné depuis avec la Chambre d'agriculture) en partenariat avec la Fédération de Pêche, MIGADO et l'ANA. Il est prévu de travailler sur l'élaboration d'une dizaine de contrats agricoles.
- Travaux en rivière et en berge (action 16). Pour les 3 syndicats présents sur le linéaire de l'Hers, il sera proposé une rencontre au printemps avec des représentants des administrations (DDT, SPEMA et ONEMA), les naturalistes et l'animateur Natura 2000 pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours.
- Pour les 3 actions suivantes - Groupe de réflexion sur l'hydrologie de l'Hers (action 17) ; Groupe de réflexion sur la gestion du transport solide (action 18) ; Groupe de réflexion sur l'espace de mobilité de l'Hers (action 19) - ; les groupes ont été constitués en 2010, une réunion par groupe sera organisée en fonction des thématiques proposées lors de l'inscription des participants en 2010.
- Sentiers écotouristiques (action 44). Un projet d'aménagement de sentier est en cours de réflexion au niveau de la commune de Mirepoix. Des contacts ont été pris en 2008 entre le maître d'ouvrage du projet, la DDT et la Fédération de Pêche de l'Ariège en tant qu'opérateur du DOCOB. Il s'agirait de travailler ce projet pour y intégrer une part d'informations relatives à Natura 2000 et d'étudier la part pouvant être financée par Natura 2000.
- Le Groupe de travail sur la communication (action 47) a pour vocation d'organiser le volet communication sur le site avec la mise en place d'un calendrier d'interventions, les cibles recherchées, les thématiques pouvant être abordées... Ce groupe a été constitué en 2010 et se réunira régulièrement annuellement pour faire avancer les actions d'informations et de sensibilisation du DOCOB.
- Bulletin infosite (action 48). Il s'agit, comme pour l'animation de la rivière Salat, de travailler sur la conception et la réalisation du bulletin n°2 qui traite de la mise en place, du déroulement et des objectifs de l'animation sur les 2 sites (Hers & Salat).

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

L'expérience sur l'Ariège a montré qu'il était compliqué de monter un contrat forestier d'entretien ou de restauration de la ripisylve avec un syndicat de rivière. En effet, la condition

nécessaire pour que leur signature soit légitime est que leur Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soit valable pendant toute la durée de validité du contrat, soit 5 années. Sur l'Ariège, il s'est avéré qu'aucun des syndicats ne remplissait cette condition, ce qui suppose que les contrats doivent être signés par les propriétaires des parcelles concernées. Il restera par contre à identifier la participation des syndicats à ces projets, qui pourrait être une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre le suivi des travaux sur site.

Il avait été envisagé de proposer une contractualisation aux propriétaires de peupleraies localisés en bordure de l'Hers pour la replantation d'une ripisylve. Cette action pourra être montée avec les techniciens des syndicats de rivière en 2012.

2.2 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)

Un avant-projet agro-environnemental a été monté en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège et a été déposé à la DDT 09, le 13 décembre 2010.

Cet avant-projet présente le site Natura 2000 'rivière Hers' et plus particulièrement la zone concernée par l'étude du lit majeur (entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf), les pratiques agricoles sur ce territoire et les mesures agro-environnementales inscrites dans le DOCOB. Pour chaque mesure, les engagements unitaires sont détaillés et une estimation du coût de chaque mesure est proposée en fonction du nombre de contrats pressentis pour les années 2010 et 2011.

Ce projet est présenté en annexe XXXX. Il a dû être retravaillé suite à un retour de la DRAAF dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 2011. Le périmètre MAEt du site a également dû être numérisé selon les nouvelles consignes de la DRAAF. Les nouveaux éléments fournis figurent en annexe XXXXI.

La zone d'application des MAEt concerne uniquement la partie du site qui s'intéresse au lit majeur, c'est-à-dire entre les communes de Saint-Amadou et de Moulin-Neuf, situées dans le département de l'Ariège.

La zone concernée a été établie en respectant le référentiel orthophotographique. Les îlots et parcelles retenues (en entier sauf exception) sont tous en contacts avec la rivière Hers et/ou des habitats remarquables (forêts alluviales...). **Elle s'étend sur 515.29 Ha** et concerne potentiellement une cinquantaine d'agriculteurs (Illustration 18).

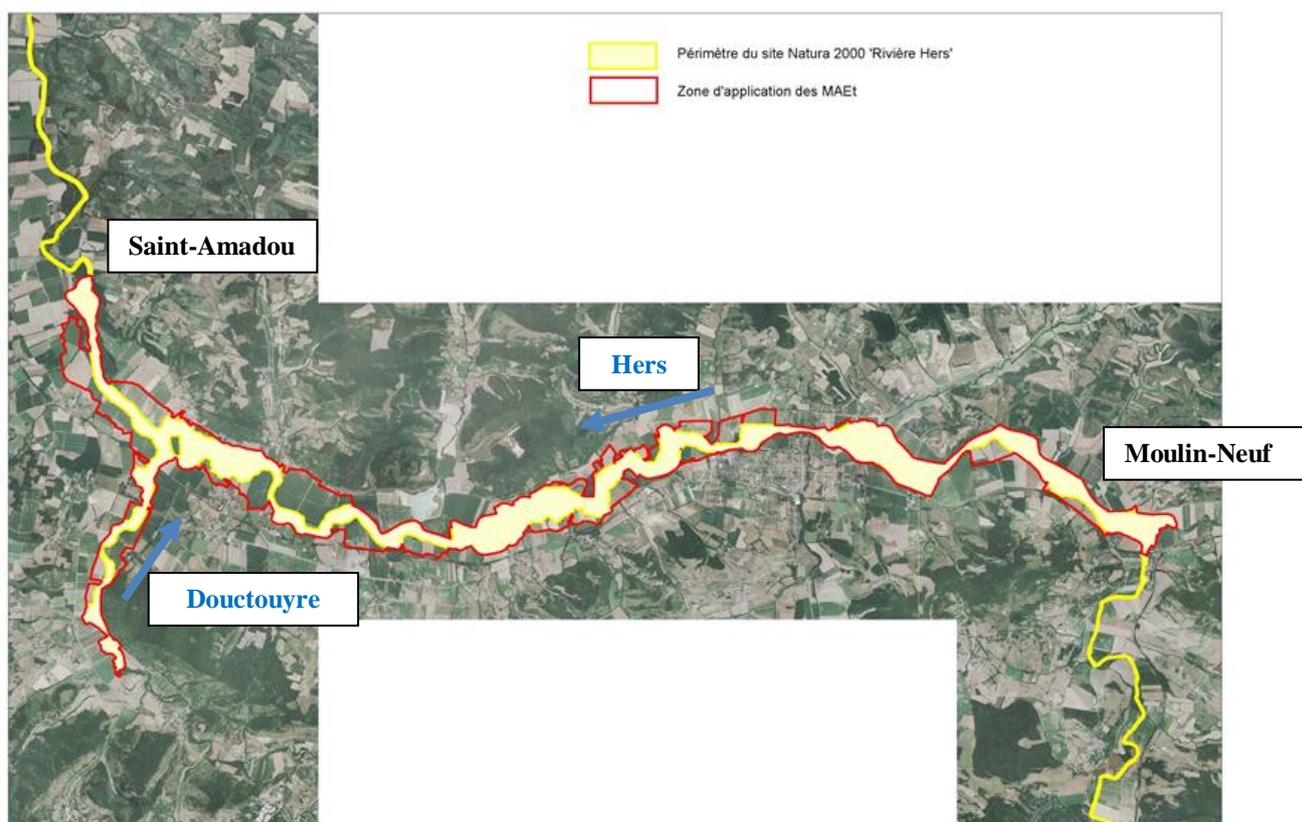


Illustration 18. Zone d'application des MAEt sur le site Natura 2000 'rivière Hers'

Le listing des agriculteurs dont les ilots PAC entrecroisent le périmètre agro-environnemental de l'Hers a été fourni par la DDT de l'Ariège (Annexe XXXXII). Un courrier d'invitation à une réunion de présentation des mesures agro-environnementales pouvant être souscrites sur le site a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs concernés (Annexe XXXXIII). Cette réunion s'est tenue le 19/04/2011 à Rieucros. Une présentation du territoire éligible aux MAEt a été faite en séance ; les mesures proposées ont été exposées rapidement par Anne SOULARD (MIGADO). Jérôme PEDOUSSAT de la Chambre d'agriculture a présenté plus en détail le cahier des charges de chaque mesure. Les présentations sont annexées au compte-rendu (annexe XXXXIV).

Mr FALCOU n'ayant pas pu assister à cette réunion et souhaitant engager un certain nombre de ses parcelles a été rencontré de manière individuelle le 20/04/2011. Le compte-rendu de cette entrevue est joint en annexe XXXXV.

D'après les fiches actions n°6 à 8 du DOCOB 'Rivière Hers', 3 mesures agro-environnementales étaient envisagées :

- la gestion extensive des couverts en herbe (**MP_N182_HE 1 ou 2**),
- la création de couverts en herbe en gestion extensive (**MP_N182_HE 3 ou 4**),
- la création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique (**MP_N182_HE 5**).

L'année 2011 a permis la contractualisation avec 5 agriculteurs, essentiellement sur de la création de couvert en herbe (Tableau 2), pour un total de **31,04 Ha** (Tableau 3 – Illustration 19) grâce au travail de Jérôme PEDOUSSAT (Chambre d'agriculture 09).

Les notices de chaque mesure ont été rédigées par Anne SOULARD et Jérôme PEDOUSSAT.

Tableau 2. Bilan des mesures souscrites par contrat signé en 2011

Contrat	Mesure souscrite	Surface (ha)	Montant annuel	Montant sur 5 ans
1	MP_N182_HE4	3,77	1700,27	8501,35
2	MP_N182_HE3	2,02	896,88	4484,4
3	MP_N182_HE2	0,55	161,15	805,75
3	MP_N182_HE4	8,28	3734,28	18671,4
3	MP_N182_HE5	3,38	1852,24	9261,2
4	MP_N182_HE4	1,98	892,98	4464,9
5	MP_N182_HE3	11,06	4910,64	24553,2

Tableau 3. Bilan des surfaces contractualisées par mesure souscrite

BILAN	TOTAL SURFACE (Ha)	MONTANT ANNUEL (€)	MONTANT TOTAL SUR 5 ANS (€)
MP_N182_HE2	0,55	161,15	805,75
MP_N182_HE3	13,08	5807,52	29037,6
MP_N182_HE4	14,03	6327,53	31637,65
MP_N182_HE5	3,38	1852,24	9261,2
TOTAL	31,04	14148,44	70 742 €

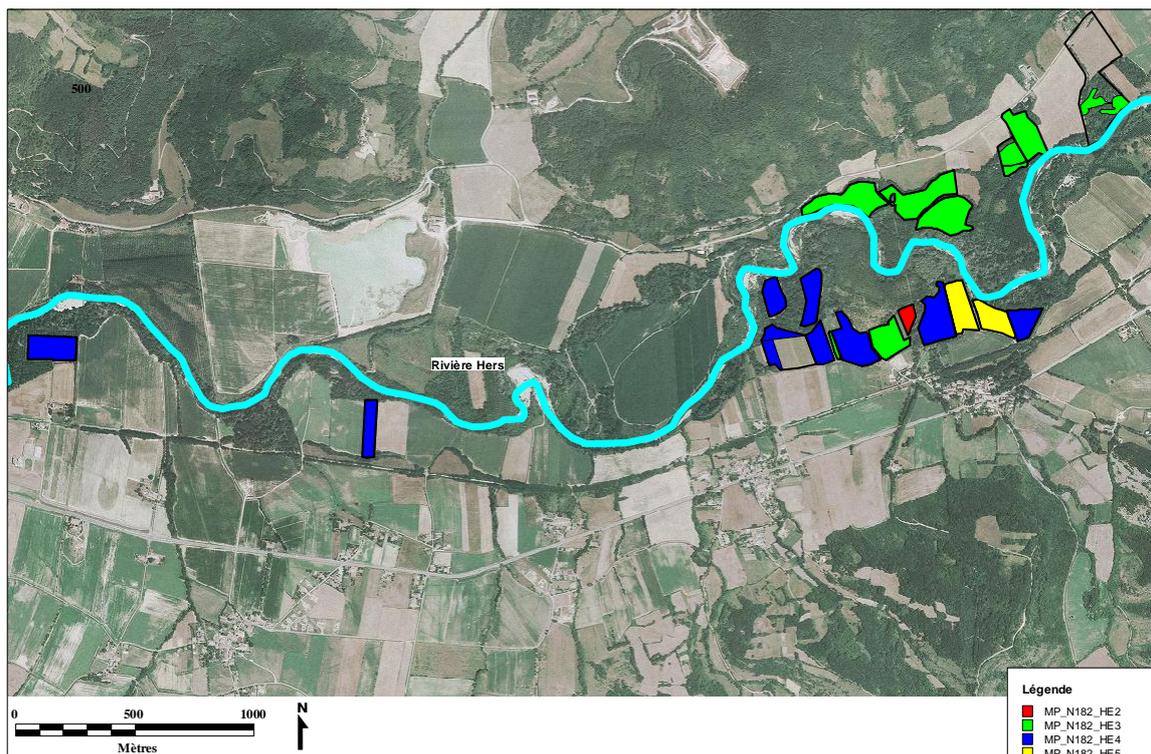


Illustration 19. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2011

10 contrats MAEt étaient envisagés en 2011 pour un total de 95 Ha (Tableau 4). A noter, que la mesure ‘Réduction des herbicides’ n’a pas été mise en œuvre et que 2 agriculteurs n’ont pas pu engager certaines parcelles, non incluses dans le périmètre PAE.

Tableau 4. Proposition de contractualisation lors de la dépose du PAE en décembre 2010

Nom de la MAEt	MAEt	2011
	Engagements unitaires	Ha
Gestion extensive des couverts en herbe	MP_N182_HE1 SOCLEH01+HERBE02+HERBE06	10
	MP_N182_HE2 SOCLEH01+HERBE03+HERBE06	10
Création de couverts en herbe en gestion extensive	MP_N182_HE3 COUVER06+SOCLEH01+HERBE 02+HERBE06	25
	MP_N182_HE4 COUVER06+SOCLEH01+HERBE 03+HERBE06	15
Création de couverts en herbe d’intérêt floristique ou faunistique	MP_N182_HE5 COUVER07	5
Réduction des herbicides	MP_N182_GC1 PHYTO04+PHYTO01 (+C12)	30
	TOTAL	95
	<i>Nombre de contrats prévus</i>	10
	<i>Dont Nombre de contrats prévus en réduction herbicides</i>	2

Une actualisation du PAE pour les années 2012 et 2013 en fonction de notre retour d'expérience de 2011 et de la conjoncture actuelle a été proposée à la DDT 09 et à la DRAAF de Midi-Pyrénées en *décembre 2011* (Tableau 5).

Liste des MAEt qui seront proposées aux agriculteurs sur le territoire 'Rivière Hers'

1. **Gestion extensive des couverts en herbe**
 - **MP_N182_HE1** : SOCLEH01+HERBE02+ HERBE06
 - **MP_N182_HE2** : SOCLEH01+HERBE03+ HERBE06
2. **Création de couverts en herbe en gestion extensive**
 - **MP_N182_HE3** : COUVER06+SOCLEH01+HERBE02+ HERBE06
 - **MP_N182_HE4** : COUVER06+SOCLEH01+HERBE03+ HERBE06
3. **Création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique**
 - **MP_N182_HE5** : COUVER07

Tableau 5. Actualisation pour 2012 et 2013 du PAE 'rivière Hers'

MAEt		Montant de l'aide	2012			2013		
Nom de la MAEt	Engagements unitaires		Ha	€ (2012)	€ sur 5 ans	Ha	€ (2013)	€ sur 5 ans
Gestion extensive des couverts en herbe	MP_N182_HE1	286 €/ha/an	5	1 430 €	7 150 €	5	1 430 €	7 150 €
	MP_N182_HE2	293 €/ha/an	5	1 465 €	7 325 €			
Création de couverts en herbe en gestion extensive	MP_N182_HE3	444 €/ha/an	15	6 660 €	33 300 €	5	2 220 €	11 100 €
	MP_N182_HE4	451 €/ha/an	15	6 765 €	33 825 €			
Création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique	MP_N182_HE5	548 €/ha/an	10	5 480 €	27 400 €	5	2 740 €	13 700 €
TOTAL			50	21 800 €	109 000 €	15	6 390 €	31 950 €
<i>Nombre de contrats prévus</i>			<i>7</i>			<i>3</i>		

Le projet agro-environnemental de l'Hers pour 2012-2013 est annexé au présent rapport (annexe XXXXVI).

2.3 Travaux en rivière et en berge (action 16)

Il a été proposé aux techniciens des 3 syndicats présents sur le linéaire de l'Hers (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et Affluents –SMAHA-, Syndicat Mixte des 4 rivières -SMD4R- et Syndicat Intercommunal du Douctouyre –SIAD-), une rencontre multipartenaire pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours. Aucun des 3 syndicats n'a souhaité réaliser cette rencontre en 2011.

2.4 Hydrologie de l'Hers (action 16) - Gestion du transport solide (action 17)- Espace de mobilité de l'Hers (action 18)

Ces 3 groupes de travail ont été constitués durant l'animation 2010. Il était prévu d'organiser une réunion dans chacun des groupes de travail lors de l'animation 2011 :

- pour le groupe '*Hydrologie de l'Hers*', la première réunion devait traiter de la retenue de Montbel (alimentation de la retenue, les débits de l'Hers, variation de la ligne d'eau en aval),
- pour le groupe '*Gestion du transport solide*', la réunion prévue en 2011, devait traiter de la gestion des atterrissements,
- pour le groupe '*Espace de mobilité de l'Hers*', la première réunion, devait traiter de la définition des enjeux, des objectifs et du public visé.

En raison de la mise en place, par le Service de la Police des Eaux et des Milieux Aquatiques de la DDT de l'Ariège de réunions thématiques dans le cadre de travaux pour l'atteinte du bon état des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau—DCE), il a été décidé (en partenariat avec la DDT et l'Agence de l'Eau) d'annuler les réunions prévues dans le cadre de la démarche Natura 2000, pour éviter la redondance des réunions mobilisant les mêmes acteurs locaux.

Le 24/10/2011, le SPEMA 09 a organisé une réunion sur l'Hers et le Touyre, à laquelle la cellule animation 'rivière Hers' a été conviée. L'objectif de cette réunion était de valider avec l'ensemble des partenaires présents les principales pressions exercées sur les masses d'eau de l'Ariège en mauvais état, cibler les points noirs prioritaires, préciser les actions en cours et les actions prioritaires à mettre en œuvre rapidement pour atteindre le bon état des masses d'eau. L'action retenue pour le volet hydromorphologie est l'appui au syndicat pour la mise en place des actions issues de leur étude hydromorphologique et la répartition entre acteurs (SMAHA, Natura 2000). Le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent rapport (Annexe XXXXVII).

Afin de préciser la répartition des tâches entre le SMAHA et l'équipe Animation Natura 2000 'rivière Hers', une nouvelle réunion a été organisée par le SPEMA 09 le 06/12/2011. Les différentes actions listées dans l'étude d'hydromorphologie du SMAHA ont été passées en revue et une répartition concrète des tâches a été proposée. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXXXVIII.

2.5 Sentier écotouristique (action 43)

Un projet d'aménagement des berges de l'Hers à Mirepoix est en cours d'élaboration. Une réunion publique a eu lieu le 04/10/2010 sur "l'aménagement, la valorisation et l'intégration à la ville des berges de la rivière Hers" à laquelle un représentant de l'ANA a assisté. Promis lors du dernier programme électoral, ce projet a pour but d'aménager cette zone et de la valoriser.

Ce projet en plusieurs tranches, piloté par un bureau d'études, a pour objectifs de :

- mettre 2 zones en Réserves Naturelles Régionales (plaine St Marsal, Condomine),
- concevoir un centre d'interprétation (moulin), un circuit de découverte du patrimoine et un parcours de pêche,
- lier le centre-ville et les zones naturelles,
- créer des jardins collectifs d'insertion, agrandir les jardins familiaux, voire installer un agriculteur maraîcher,

La commune a prévu de réaliser l'acquisition foncière nécessaire pour la concrétisation de ce projet. Le coût total est de 5 Millions d'euros et les partenaires financiers pressentis sont l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Europe, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées...

La première tranche d'acquisition comprend 28 ha (dont 26 privés). Elle est prévue en rive gauche et concerne des maraîchages, prés, vergers. Le coût majoritaire, après l'acquisition, est constitué par l'achat des arbres.

La cellule Animation n'a pas été conviée à travailler en partenariat sur ce projet qui est pourtant dans le site Natura 2000, malgré la demande de rapprochement faite par Jean-Christophe CID (SMAHA) auprès du porteur de ce projet.

2.6 Groupe de travail sur la Communication (action 46)

La constitution de ce groupe a été faite durant l'animation 2010.

Durant l'animation 2011, une réunion s'est tenue le 15/11/2011 à la communauté de communes de Pamiers. L'objectif était de traiter de l'organisation du groupe. Pour ce faire, les fiches actions sur la thématique de l'information/la sensibilisation (au nombre de 22) ont été passées en revue et ont été discutées pour dégager des orientations de travail pour 2012 et les années à venir. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXXXIX.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2011

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes (Illustration 20).

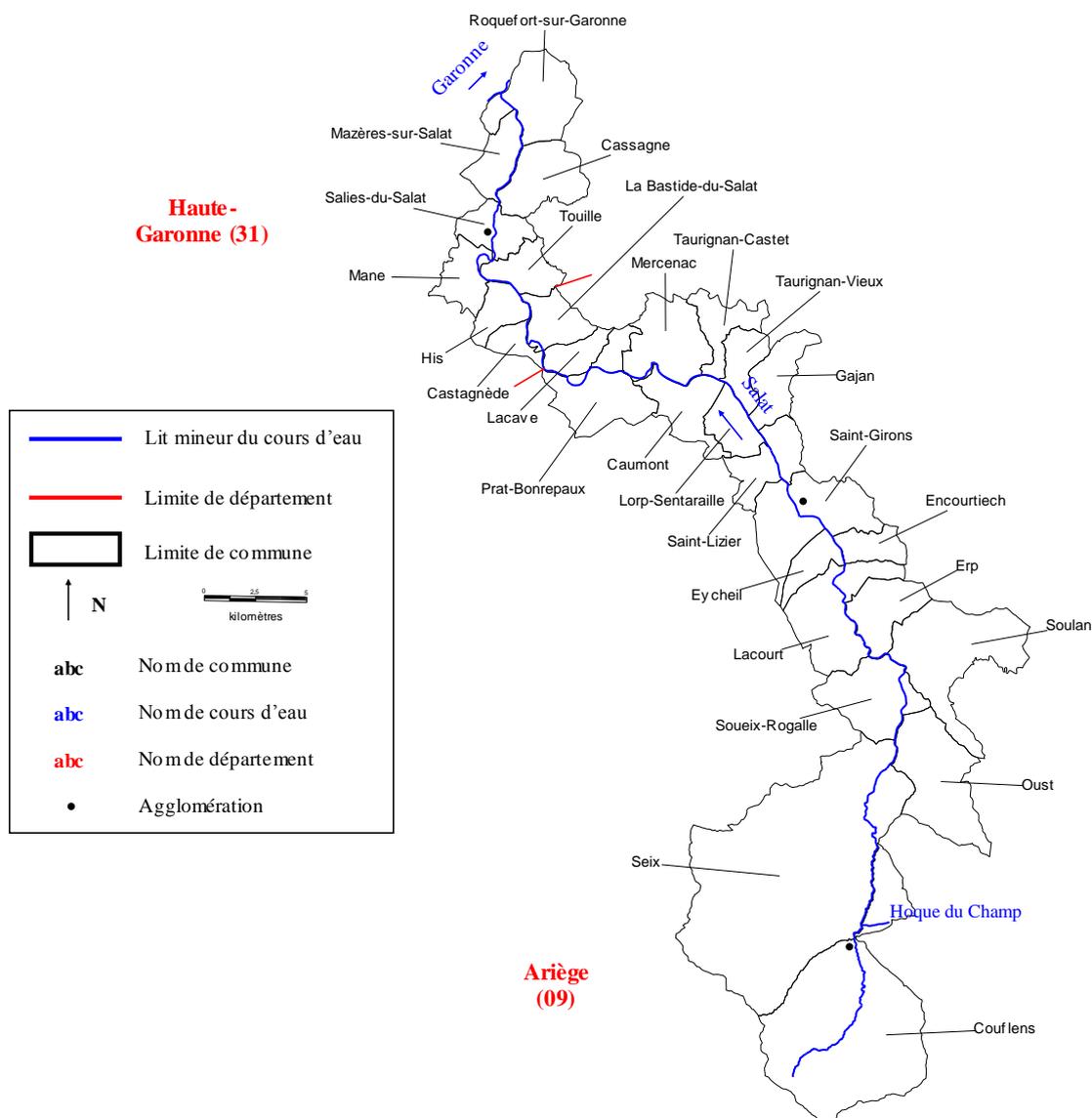


Illustration 20. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur le Salat

Extrait de la note technique de janvier 2011 :

- Entretien et restauration des éléments fixes (action 1). Des contacts avec les syndicats de rivière présents sur le linéaire permettront d'identifier les secteurs fortement dégradés, sur lesquels il serait nécessaire de procéder à la restauration de la ripisylve par replantation ou bouturage.
- Gestion du transport solide (action 14). Suite à la mise en place d'un groupe technique sur la gestion du transport solide et la gestion des atterrissements sur le Salat, initiée fin 2010 ; une première réunion pourra être organisée en 2011.
- Travaux en rivière et en berge (action 16). Pour les 2 syndicats présents sur le linéaire du Salat, il sera proposé une rencontre au printemps avec des représentants des administrations (DDT, SPEMA et ONEMA), les naturalistes et l'animateur Natura 2000 pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours.
- Groupe de réflexion sur le Lez (action 19). Le groupe technique sur les problématiques engendrées par le Lez (les transparences, les vidanges décennales et les éclusées générées à partir du barrage de Castillon), constitué en 2010, pourra se réunir pour la première fois en 2011.
- Sentiers écotouristiques (action 32). Le comité départemental du Tourisme d'Ariège ainsi que la commune de Saint-Girons ont le projet d'aménager un sentier le long du Salat dans la commune de Saint-Girons. Ce projet pourrait comporter un volet d'informations relatives à Natura 2000 : le site, les espèces, les enjeux... qu'il sera nécessaire de travailler avec ces partenaires.
- Bulletin infosite (action 42). Cette action s'inscrit dans la conception et la réalisation du bulletin n°2 portant sur la mise en place, le déroulement, les objectifs de l'animation et les réalisations de 2011.
- Impact de la route longeant le Salat entre Lacourt et Kercabanac (action 55). Un groupe de travail sera constitué pour réfléchir aux attentes d'une telle étude et pour travailler sur le cahier des charges correspondant.

Concernant les actions de sensibilisation, elles pourront être initiées sur le site en fonction des opportunités rencontrées en 2011.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

Comme pour l'Hers, l'expérience sur l'Ariège a montré qu'il était compliqué de monter un contrat forestier d'entretien ou de restauration de la ripisylve avec un syndicat de rivière. En effet, la condition nécessaire pour que leur signature soit légitime est que leur Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soit valable pendant toute la durée de validité du contrat, soit 5 années. Sur l'Ariège, il s'est avéré qu'aucun des syndicats ne remplissait cette condition, ce

qui suppose que les contrats devront être signés par les propriétaires des parcelles concernées. Il restera par contre à identifier la participation des syndicats à ces projets, qui pourrait être une assistance à maîtrise d'ouvrage pour permettre le suivi des travaux sur site.

Sur l'Ariège, les contrats forestiers qui ont été signés se localisent en dehors du périmètre d'action des syndicats de rivière, dans le Domaine Public Fluvial (DPF). Cette réflexion pourra être poursuivie sur le Salat en 2012.

2.2 Gestion du transport solide (action 14)

La constitution de ce groupe technique a eu lieu en 2010. La première réunion s'est tenue en 2011 au siège du SYCOSERP – le Syndicat Couserans Service Public, le 22/12/2011. La thématique de la réunion était la gestion des atterrissements par les syndicats de rivière. Les pratiques des techniciens (SYCOSERP, Communauté de communes du Canton d'Oust, Communauté de Communes du Canton de Massat) ont été exposées et 3 problématiques sont ressorties : l'accumulation de matériaux grossiers dans certains méandres (en particulier suite à la dernière crue de novembre 2011), la non-gestion des déchets flottants et les espèces végétales exotiques envahissantes. Ces thématiques pourront être abordées lors de l'animation 2012.

Le compte-rendu de cette réunion figure en annexe XXXXX.

2.3 Travaux en rivière et en berge (action 16)

Cette mesure concerne la programmation des travaux des syndicats et leur adéquation avec les mesures de gestion et de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces du DOCOB 'rivière Salat'.

Une réunion avait été organisée par le SYCOSERP le 26 mai 2010 à la Mairie de His, en coordination avec la Fédération de Pêche 09/MIGADO pour préparer les travaux prévus par ce syndicat. Cette réunion avait eu lieu en présence de certains maires, des représentants des communautés de communes, du Conseil Général de l'Ariège (Thierry CANDEBAT), de l'ONEMA (Daniel KEFF), de la DDT 31 (Stéphane OLIVIER), de l'ANA (Yannick BARASCUD), de la Fédération de Pêche 09 (Allan YOTTE) et de MIGADO (Anne SOULARD).

Lors de cette réunion, les travaux prévus entre septembre 2010 et avril 2011 avaient été présentés, avec un zoom, en particulier, sur les zones d'atterrissements à traiter.

Aucune réunion n'a été programmée durant l'animation 2011 puisqu'aucun syndicat n'avait de travaux prévus sur le Salat cette année-là.

2.4 Groupe de réflexions sur le Lez (action 19)

Ce groupe de réflexion a été constitué en 2010 et devait se réunir une fois par an.

La première réunion s'est tenue le 27/07/2011 à la communauté de communes de Saint-Girons. Elle a permis de faire un bilan de l'impact potentiel du Lez sur le Salat (via le barrage de Castillon) et de déterminer les orientations du groupe de travail. Le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent rapport (Annexe XXXXXI).

La seconde réunion s'est tenue le 18/01/2012, elle avait pour objectif de traiter de la thématique des transparences. Ces opérations ont pour objectifs théoriques - avec une fréquence annuelle - de : 1) rétablir le transport solide dans le cours d'eau à l'aval de l'ouvrage, 2) diminuer le risque de pollution lors des vidanges [visites réglementaires

d'inspection des ouvrages], 3) éviter le comblement des retenues et le colmatage des vannes. Or, sur certains types de retenues et selon leur localisation, ces opérations peuvent s'avérer pénalisantes pour le milieu naturel, c'est ce qui s'est passé sur Castillon en 2002 (dernière année de mise en œuvre des transparences et année de la dernière vidange décennale). C'est pourquoi, cette thématique intéresse particulièrement les acteurs de ce site.

Les éclusées, générées sur le Lez et qui se répercutent sur le Salat, correspondent à un enjeu important sur le site, c'est pourquoi, il a été décidé la mise en œuvre d'une enquête de terrain sur l'observation de ces phénomènes sur ces 2 cours d'eau. La réunion a été suivie d'une sortie sur le terrain afin d'aller observer les fèces de loutre à l'aval de Saint-Girons (Illustration 21).



Illustration 21. Epreinte de loutre sur le Salat à Saint-Girons (MIGADO ©)

Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXXXXII.

Une enquête de terrain sur l'observation de phénomènes d'éclusées et de leurs conséquences sur le milieu naturel a été lancée et le formulaire est joint en annexe XXXXXIII.

2.5 Sentier écotouristique (action 32)

Le syndicat d'initiative de Saint-Girons a travaillé en partenariat avec des acteurs locaux pour la mise en place d'un sentier panneauté en bordure du Salat. Ce projet s'est mis en place courant 2009 et l'animation du site 'rivière Salat' n'ayant débuté qu'en septembre 2010, le volet Natura 2000 n'a pas été forcément inclus dans le projet. Nous n'avons pas eu de contact avec la structure porteuse du projet dans le cadre de l'animation 'rivière Salat' en 2011.

2.6 Impact de la route longeant le Salat entre Lacourt et Kercabanac (action 55)

Cette thématique n'a pas été abordée par la cellule animation durant l'année 2011.

ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

1 Généralités

Il était prévu, selon les opportunités de travailler sur les actions suivantes :

- Chartes Natura 2000. Une fois le grand COPIL du site réuni, la validation des DOCOBs sera officielle par le Préfet coordonnateur, ce qui permettra l'officialisation des chartes des sous-sites. A partir de ce moment-là, des réunions d'informations seront organisées pour convaincre les signataires potentiels des chartes.
- Suivi des populations de loutre. Compte tenu de la dynamique des populations de loutre sur le département de l'Ariège, il est proposé de monter un dossier de suivi de cette espèce qui pourrait concerner la pose de pièges à traces et des campagnes de suivi sur le terrain (repérage d'indices de présence) sur les 3 sites : Ariège, Hers et Salat.
- Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes. Les éléments de réflexion sont relativement avancés sur l'Ariège et pourront servir aux 2 autres sites. Une mise en commun de l'ensemble des éléments semble nécessaire à l'échelle des 3 sites pour avancer de manière coordonnée sur cette thématique.
- Sensibilisation des préleveurs d'eau. Il s'agissait de prendre contact avec les chambres d'agriculture pour sensibiliser les agriculteurs irrigants sur la présence d'un site Natura 2000 et sur sa richesse environnementale. 2011 permettra de s'informer sur les modalités à mettre en place pour publier dans les bulletins municipaux un article sur le site Natura 2000 et sur les économies d'eau.

2 Réalisations durant l'animation 2011

2.1 Chartes Natura 2000

Le grand COPIL du site Natura 2000 FR7301822 ne s'est pas tenu en 2011. En effet, l'entité 'Garonne aval' (la Garonne de Carbonne à Lamagistère) n'a pas approuvé son DOCOB en comité de pilotage local.

En 2011, nous avons pu mettre en place des contrats grâce à la note de service préfectorale du 17/02/2011 qui s'applique sur les entités 'Ariège', 'Hers', 'Salat' et 'Garonne amont' (annexe XXXXXIV). La signature de la Charte n'était pas prévue dans cette note de service.

2.2 Etude de suivi des populations de loutre

Ce suivi s'est fait en coordination avec les 3 sous-sites ariégeois : 'Rivière Ariège', 'Rivière Salat' et 'Rivière Hers' pour avoir une vision régionale de la dynamique des populations de cette espèce et pour réduire les coûts. Les phases initiales d'inventaires avaient été réalisées durant la phase d'élaboration des DOCOBs entre 2004 (Ariège) et 2006-2007 (Hers et Salat) et cette étude faisait l'objet d'une fiche action dans chacun des 3 DOCOBs.

Le dossier de demande de subventions a été déposé à la DDT 09 le 10 janvier 2011 pour le Comité Régional de Programmation du 14 mars 2011. Ce dossier est joint en annexe XXXXXV. Un rapport spécifique, édité par l'ANA a été édité indépendamment de ce rapport (annexe XXXXXVI).

Une réunion de restitution a eu lieu au siège de la Fédération de Pêche de l'Ariège à Foix le 11/01/2012, permettant de rassembler les acteurs des 3 cours d'eau et des collectivités concernées sur l'Ariège, la Haute-Garonne et l'Aude. Elle a été suivie d'une sortie sur le terrain (Illustration 22) pour permettre la visualisation des indices de présence de la loutre à savoir les épreintes (fèces).



Illustration 22. Sortie terrain à Sinsat pour l'observation des indices de présence de la loutre (MIGADO ©)

Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XXXXXVII.

2.3 Enquête vison d'Amérique

Lors de la réunion du groupe de travail sur la communication sur le site Natura 2000 'rivière Hers', il a été évoqué la présence remarquée du vison d'Amérique (Illustration 23). Cette espèce est en train de coloniser nos cours d'eau, il s'agit d'une espèce introduite (pour l'élevage), nuisible et invasive qui peut porter préjudice à des espèces listées dans la Directive Habitats. Elle est facilement observable car il s'agit d'une espèce diurne, non farouche.

Peu de données sont disponibles actuellement d'où la proposition de mettre à disposition des acteurs de terrain, une enquête « vison » afin de déterminer sa zone de répartition.



Illustration 23. Un vison d'Amérique (Chasseurs d'Antan ©)

L'enquête de terrain est jointe en annexe XXXXXVIII.

2.4 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes

Cette action ne s'est pas tenue en 2011, par contre nous avons programmé une série de formations à destination des services techniques municipaux localisés le long de l'Ariège, de l'Hers vif et du Salat, en 2012. Ces formations auront pour objectif de présenter les espèces végétales invasives et leur impact sur les habitats naturels d'intérêt communautaire. Une synthèse des modalités d'intervention et un retour d'expérience sera présenté aux participants. Une visite de terrain sera organisée avec la distribution du livret plantes invasives édité dans le cadre de l'animation N2000 rivière Ariège. Un peu plus tard, une nouvelle rencontre sera organisée avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées sur les premiers diagnostics et les interventions pressenties ou non interventions par les techniciens sur leur territoire.

2.5 Sensibilisation des préleveurs d'eau

Cette action n'a pas été mise en place durant l'animation 2011.

2.6 Site internet Natura 2000

Concernant la création d'un site internet spécifique aux DOCOBs et à l'animation des sites Natura 2000, il était proposé depuis le début de l'animation 'rivière Ariège' (2006) de travailler sur ce projet.

Anne SOULARD (MIGADO) a participé à la formation de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) « Création d'un site web Natura 2000 » du 05/04 au 07/04/2011 à Montpellier. L'objectif était de créer un site internet local pour un ou plusieurs sites Natura 2000, de maîtriser les prérequis nécessaires pour la publication d'informations sur internet, de prendre en main l'architecture de site web Natura 2000, le gestionnaire de contenus Drupal pour créer tous types de contenus, les manipulations de fichiers sur le serveur...

C'est essentiellement durant la période estivale (juillet-septembre) que le site internet a été renseigné et complété. A partir du mois d'octobre jusqu'à la mi-novembre, les partenaires du programme Natura 2000 ont été consultés avant de mettre le site en ligne le 24/11/2011.

Le site internet créé est accessible à l'adresse suivante : <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr>

Depuis sa mise en ligne, une actualisation est faite en ajoutant régulièrement des points d'information :

- ✓ Juin 2011 : Opération de nettoyage de l'Ariège avec les Francas du Pays de Foix,
- ✓ Juillet 2011 : Signature des premiers contrats forestiers sur le site 'rivière Ariège' par le Sicoval,
- ✓ Novembre 2011 : restitution de l'étude pour l'amélioration du franchissement piscicole sur l'Ariège,
- ✓ 10/01/2012 : Bilan sur l'étude de suivi des populations de loutre.

2.7 FSD

Le 1^{er} avril 2011, Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09) a été contacté par la DREAL pour une mise à jour du Formulaire Standard des Données (FSD) du site FR7301822. Après plusieurs échanges (mail, téléphone), il a été convenu qu'une décision serait prise par rapport à ce site dit 'particulier'. Anne SOULARD (MIGADO) a été recontactée à ce sujet par le

SMEAG, chargé de la compilation de ces données. La 1^{ère} compilation faite sur les habitats et les espèces, a été annotée par l'ANA, la Fédération de Pêche 09 et MIGADO et les observations ont été renvoyées au SMEAG en novembre 2011 (annexe XXXXXIX).

Une nouvelle compilation a été envoyée par le SMEAG au début de l'année 2012. La cellule animation Natura a compilé les observations de l'ANA, de la Fédération de Pêche 09, et de MIGADO et les a renvoyées au SMEAG au début du mois de mars 2012 (annexe XXXXXX).

2.8 Bulletin infosite 'rivière Hers et Salat'

Le bulletin Infosite « Animation Hers & Salat » n°2 est paru en février 2012. Il a été imprimé en 2300 exemplaires et a fait l'objet de 420 envois auprès :

- des administrations ;
- des élus (Maires, Députés, Conseillers généraux, Conseillers régionaux...) ;
- des organismes de gestion de l'eau, agricoles, non-agricoles... ;
- des agriculteurs du périmètre agro-environnemental de l'Hers ;
- de centres de documentations et organismes de presse locale.

Ce bulletin reprend des explications sur la démarche Natura 2000, sur l'animation des entités 'rivière Hers' et 'rivière Salat' puisqu'il est commun aux 2 entités.

Un bilan sur l'évaluation des incidences est également présenté. Un exemplaire est joint en annexe XXXXXXI.

2.9 Formation SUDOCO

Anne SOULARD (association MIGADO) a suivi les 2 et 3 février 2011, à Toulouse, une formation de l'ATEN sur l'outil SUDOCO (Suivi des DOCUMENTS d'Objectifs). L'objectif de cette formation était la prise en main de cet outil informatique destiné à renseigner les éléments du DOCOB (habitats, espèces, fiches actions...) mais également l'animation réalisée sur chaque site.

EVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ◆ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ◆ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ◆ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. La consultation et l'établissement de cette dernière liste est prévue dans le 1^{er} trimestre 2012.

Voici un listing des sollicitations que la cellule animation a eu (Fédération de Pêche de l'Ariège et/ou MIGADO) sur les 3 entités ariégeoises :

1 Ariège

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Avril 2011	CG 09	Puits de Bénagues	Courrier
Mai 2011	HYDRO M	Moulin de Foix PAP	DOCOB + Cartographie DOCOB
Octobre 2011	DDT 31	Goyrans	Mail
Octobre-novembre 2011	Communauté de communes de Saverdun / AEAG	Projet Navigabilité	Avis

2 Hers

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Février 2011	CG 09	Prise d'eau de Fontestorbes	Informations Habitats naturels et d'espèces + informations étude incidence (allégée)
Juillet 2011	ETEN Environnement	Prise d'eau de Fontestorbes	Informations Habitats naturels et d'espèces + DOCOB Hers

3 Salat

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Mai 2011	Association Estives	Information Salat autour de Lacourt	DOCOB Salat + extrait carto HN et données animales dans le secteur
Juin 2011	Excel Environnement	Etude d'incidence canal de Palétès	Infos adm sur DOCOB + poissons migrateurs
Juillet 2011	DDT31	Evaluation d'incidence N2000 déviation His/Castagnède	Avis
Septembre 2011	Daniel STRUB (CEA)	Projet de route 2X2 voies au niveau de Prat Bonrepaux (Enquête publique)	Mail d'info sur la démarche Natura 2000 sur le Salat (le 27/09/11)
Février 2012	DDT 31	Travaux SYCOSERP	Information

INFORMATION, COMMUNICATION

Bilan de l'ensemble des actions de communication et d'information

1 Création / mise à jour d'outils de communication, média

Site	Nature du média	Référencement
Ariège, Hers et Salat	Création du site internet http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr	P.47
Ariège	Infosite n°6	P.27
Hers et Salat	Infosite n°2	P.48

2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Site	Contact	Nature
Ariège	Sicoval	Montage contrats forestiers
Ariège	Mr ALM (AAPPMA Auterive)	Préparation contrat forestier
Hers	Mr FALCOU	Préparation contrat agricole

3 Organisation de réunions d'informations ou de manifestations

Site	Date réunion	Objet
Hers	19/04/2011	Information des agriculteurs sur la mise en place des contrats agricoles

4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Site	Date et type manifestation	Objet
Ariège	14/05/11 – Fête du nautisme à Saverdun	Mise à disposition de panneaux
Salat	21 et 22/05/11 – 1000 pagaies à Seix	Mise à disposition de panneaux

5 Communication / animation auprès des scolaires

Site	Date et type manifestation	Objet
Ariège	08/06/2011	Information et opération de nettoyage de la rivière avec les Francas du Pays de Foix

6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Date	Objet de la réunion
24/05/2011	Réunion opérateur/animateurs Natura 2000 en Midi-Pyrénées
21/11/2011	Réunion opérateur/animateurs Natura 2000 en Midi-Pyrénées
28/11/2011 28/02/2012	Audit sur l'évaluation du DRDR de Midi-Pyrénées sur le thème Natura 2000 (entretien téléphonique et participation à la Table ronde à Toulouse)

BILAN DE L'ANIMATION

Sur le site 'rivière Ariège', les actions menées en 2011 sont en adéquation avec le programme fixé en début d'animation. Le montage des 3 contrats forestiers avec le Sicoval s'est avéré très chronophage (nombreuses rencontres, contacts téléphoniques, échanges mails) malgré le fort investissement de l'animateur (pré-remplissage des dossiers, des notes techniques, panneaux FEADER, Déclaration de commencement de travaux...).

Le temps consacré initialement à l'animation des sites Hers et Salat a été basculé sur la création du site internet <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr>

Sur le site Rivière Hers, le premier semestre a été consacré au volet agricole et à la signature des contrats agricoles, le second semestre, normalement consacré aux groupes de travail s'est vu amputé d'un certain nombre de réunions en raison de la mise en place de groupes de réflexions par le SPEMA 09 dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE.

Sur le Salat, les groupes de travail se sont réunis normalement. La première réunion du groupe de travail sur le Lez a suscité pas mal d'enthousiasme et une seconde réunion a été organisée durant l'animation 2011.

Le tableau 6 reprend le détail du temps passé sur l'animation des 3 sites ariégeois et l'illustration 24 permet de visualiser la répartition selon les grands axes de travail.

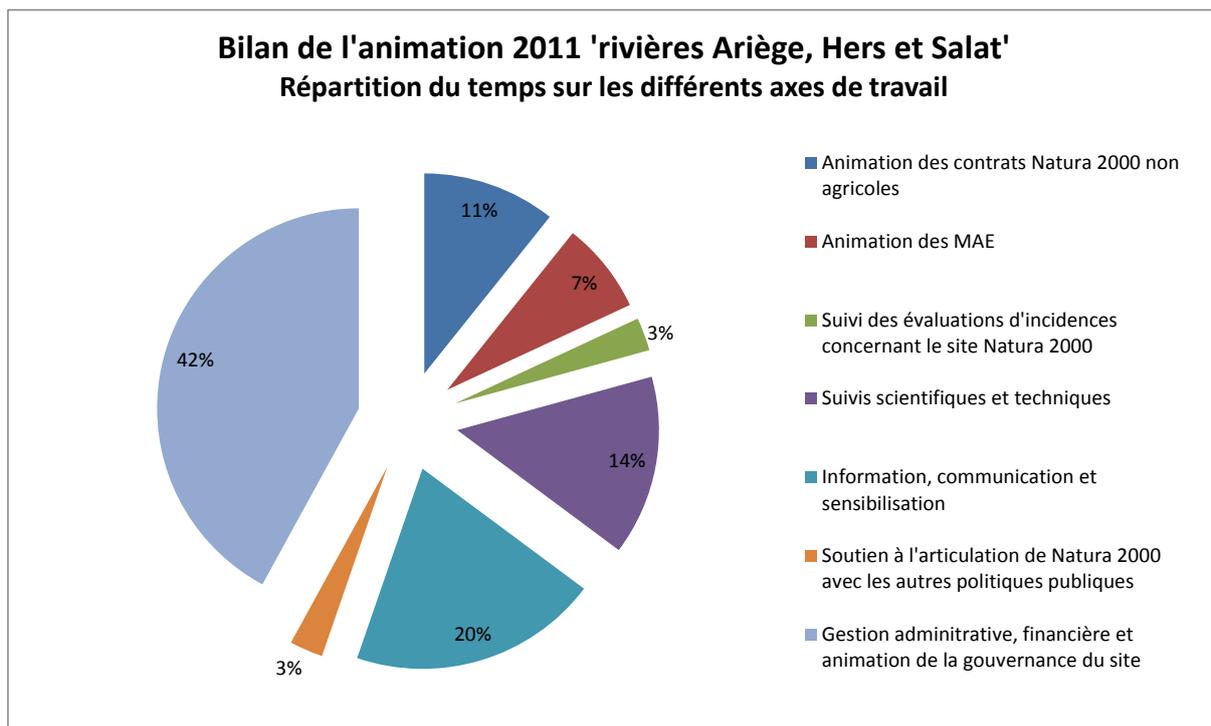


Illustration 24. Répartition du temps de l'animation 2011 sur les différents axes de travail.

Perspectives 2012

❖ Rivière Ariège

Sur le site Rivière Ariège, il est prévu de suivre la mise en place des contrats forestiers signés avec le Sicoval en 2011 et de formaliser le contrat forestier avec l'AAPPMA d'Auterive.

Concernant la libre circulation des espèces piscicoles, suite au diagnostic réalisé par le bureau d'études ECOGEA, un suivi des nouveaux projets et un accompagnement de la part de la cellule animation pourront être proposés aux porteurs de projets.

Sur la thématique de la gestion du transport solide, des prospections complémentaires devaient être menées sur les retenues de Labarre et de Mercus-Garrabet en 2012 par le bureau d'études IDEAux ; le comité technique devait également travailler sur la mise en place du 2nd volet de l'étude de ces sites à savoir la gestion sédimentaire des 2 retenues.

Une action de sensibilisation et de nettoyage de l'Ariège pourra être reconduite en 2012.

La mise en place du sentier d'interprétation sur l'eau entre Bonnac et Saverdun devait avoir lieu en 2012 sous réserve de l'obtention de financements spécifiques à cette opération.

L'année 2012 devrait voir aboutir un cahier des charges pour l'étude sur les éclusées hydroélectriques et leurs effets sur le milieu aquatique. Enfin, un suivi sur les herbiers de renoncules avait été proposé par rapport au phénomène de colonisation qui s'observe depuis quelques années sur ce linéaire. Un bulletin infosite sera édité sur l'animation 2012.

❖ **Rivière Hers**

Concernant le volet agricole, il est prévu de signer 7 contrats pour une surface de 50 Ha. Les groupes de travail sur l'hydrologie de l'Hers, la gestion du transport solide et l'espace de mobilité pourront se réunir en 2012. De plus, une organisation particulière avec Jean-Christophe CID (technicien du SMAHA) devra être mise en place lors de la mise en œuvre des actions listées dans l'étude hydromorphologique menée par le SMAHA en 2006/2007.

Le groupe de travail sur la communication pourra travailler préférentiellement sur une des 22 fiches actions du DOCOB, axées sur la communication/l'information ou la sensibilisation.

❖ **Rivière Salat**

Les groupes de travail sur les thématiques « gestion du transport solide » ou « Lez » pourront se réunir en 2012. Des thématiques ont été évoquées en 2011 comme la gestion des déchets flottants ou les espèces végétales invasives.

Des réflexions seront menées avec les syndicats par rapport à leurs travaux d'entretien de la ripisylve (SYCOSERP et Communauté de Communes d'Oust).

L'étude de l'impact de la route qui longe le Salat entre Lacourt et Kercabanac pourra être mise en œuvre en groupe de travail spécifique.

❖ **Animation commune sites ariégeois**

La signature des Chartes Natura sur les différentes entités du site FR701822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », ne pourra se faire qu'après la signature de l'arrêté préfectoral d'approbation des différents DOCOB. Cet arrêté ne pourra être publié qu'après la tenue du grand comité de pilotage regroupant l'ensemble des sous-copils des différentes entités.

Une formation sur les espèces végétales invasives devrait être montée, en 2012, pour sensibiliser les services techniques municipaux sur les linéaires de l'Ariège, de l'Hers vif et du Salat.

Une formation à destination des piégeurs de la Haute-Garonne pourra être montée également en 2012 afin de sensibiliser ce public à la présence de la loutre et à celle du vison d'Amérique. Finalement, une formation sur les arbres têtards pourra être proposée aux techniciens des syndicats de rivière des 3 cours d'eau ariégeois.

Un bulletin infosite commun sera édité sur l'animation des sites 'rivières Hers et Salat' en 2012.

Tableau 6. Répartition du temps durant l'animation 2011 sur les différents axes de travail

Axes de travail	Sous-axes de travail	Indicateurs de moyens				Financement utilisé (€/an)	Indicateurs de réalisation ou de résultat	
		Temps passé par l'animateur (j/an)					Intitulé indicateur	Réponse indicateur
		Fédération Pêche 09	MIGADO	ANA	Chambre d'agriculture 09			
Gestion des habitats et des espèces	Animation des contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, forestiers et marins	2	30			Coût MIGADO : 10183,80 €. Coût FD09 : 510,24€	Nombre de propriétaires/mandataires démarchés pour les contrats Natura 2000 (contact direct)	3 (Sicoval, AAPPMA Auterive, SYRRPA)
							Nombre de contrats montés	3
							Nombre de contrats signés dans l'année	3
	Animation des MAE	2	15		5	Coût Chambre d'agriculture : 3289€. Coût MIGADO : 5091,90€. Coût FD09 : 510,24€	Nombre de propriétaires/exploitants démarchés pour les MAE (contact direct)	10
							Nombre de diagnostics réalisés	5
							Nombre de contrats déposés au 15 mai	5
							Nombre d'exploitants nouveaux engagés dans l'année	5
							Nombre d'exploitations engagées en cours	0
							Surface d'exploitations nouvelles engagées dans l'année	31,04 Ha
							Surface d'exploitation engagée en cours	0
							Montant de rémunérations annuelles engagées dans l'année	31,04 Ha
	Montant pour 5 ans renouvellement engagés dans l'année	70 742 €						
Montant totaux pour 5 ans en cours	70 742 €							
Animation de la Charte Natura 2000	Pas mis en œuvre sur les entités Ariège, Hers et Salat car pas d'arrêté préfectoral d'approbation des DOCOBs					Nombre de propriétaires/mandataires démarchés pour la charte Natura 2000 (contact direct)		
						Nombre de chartes signées dans l'année		
						Surfaces totales engagées dans la charte dans l'année		
Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers						Montants financiers obtenus dans l'année		
Animation foncière	Pas mis en œuvre en 2011					Nombre de propriétés regroupées / acquises		
						Surfaces de propriétés regroupées / acquises		
Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	Suivi des évaluations d'incidences concernant le site Natura 2000	3	5			Coût MIGADO : 1697,30€. Coût FD09 : 765,36€	Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont	5
							Nombre de projets sur lesquels l'animateur a fourni des données du DOCOB	10
							Nombre de projets sur lesquels l'animateur a été sollicité par un service de l'Etat pour donner un avis technique	
							Nombre de projets sur lesquels l'animateur a alerté les services de l'Etat (rôle de veille)	
Amélioration des connaissances et suivi scientifique	Suivis scientifiques et techniques	1	5	5		Coût MIGADO : 1697,30€. Coût FD09 : 255,12€. Coût ANA : 2650€	Rédaction de CCTP, de note technique	
							Subvention ANA : 852,20€	Nombre d'habitats d'IC concernés par des suivis
				31		Subvention ANA : 16 430€	Nombre d'espèces d'IC concernées par des suivis	1 la loutre d'Europe
Information, communication et sensibilisation	Création/ mise à jour d'outils de communication, média	0,5	8	0,5		Coût MIGADO : 2715,68 €. Coût FD09 : 127,56€. Coût ANA : 265€	Nombre de personnes touchées par une action de communication (ex nbre d'exemplaires distribués)	Infosites Hers/Salat et Ariège. Diffusion totale à 520 structures
		0,5	30	0,5		Coût MIGADO : 10183,80 €. Coût FD09 : 127,56€. Coût ANA : 265€	Nombre de connexions sur un site internet	Création du site internet http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr
							Nombre d'articles de presse	3
	Prise de contact avec des partenaires potentiels		3			Coût MIGADO : 1018,38 €	Nombre de partenaires contactés	
	Organisation de réunions d'informations ou de manifestations	1	3			Coût MIGADO : 1018,38 €. Coût FD09 : 255,12€	Nombre de réunions organisées	1 pour les agriculteurs de l'Hers le 19/04/11
							Nombre de participants	12
	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire		1			Coût MIGADO : 339,46 €	Nombre de participations à des réunions ou manifestations	
	Communication/animation auprès des scolaires	1	1			Coût MIGADO : 339,46 €. Coût FD09 : 255,12€	Nombre d'actions à destination des scolaires	
	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site	2	3			Coût MIGADO : 1018,38 €. Coût FD09 : 510,24€	Nombre de réunions où l'animateur est simple participant	
							5	
						Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu		
Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	3	3	2		Coût MIGADO : 1018,38 €. Coût FD09 : 765,36€. Coût ANA : 1060€	Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont	Réunions SPEMA DCE, Classement des cours d'eau et démarche SRCE (TVB)
							Nombre de plan de gestion intégrant les préconisations du DOCOB	
Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	Gestion administrative et financière	6	5	2		Coût MIGADO : 1697,30 €. Coût FD09 : 1530,72€. Coût ANA : 1060€		
	Organisation de réunions du COPIL	Il n'y a pas eu de réunions de COPIL sur les entités ariégeoises en 2011					Nombre de réunions de COPIL	
							Nombre de participants (nbre de participations)	
	Animation de groupes de travail	25	35	25		Coût MIGADO : 11881,10 €. Coût FD09 : 6378€. Coût ANA : 13250€	Nombre de groupes de travail en cours dans l'année	
	Réunions ou rencontre avec les services de l'Etat	5	5			Coût MIGADO : 1697,30 €. Coût FD09 : 1275,60€	Nombre de participations totales aux groupes	coordination
	Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels	2	8	2		Coût MIGADO : 2715,68 €. Coût FD09 : 510,24€. Coût ANA : 1060€		
compléments ou mise à jour du DOCOB	1	3	2		Coût MIGADO : 1018,38 €. Coût FD09 : 255,12€. Coût ANA : 1060€			
Elaboration de la charte	Chartes déjà rédigées sur les entités ariégeoises							
TOTAL ANIMATION		55	168	39	5	Enveloppe Animation : 95 019,78 €		
TOTAL SUIVI LOUTRE		0	0	31	0	Etude loutre : 16 430 €		
TOTAL SUIVI PLANTES INVASIVES		0	0	1,5	0	Etat 0 du suivi sur le contrat forestier plantes invasives (Sicoval) : 852,20 €		

BIBLIOGRAPHIE

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Ariège », 2006. Document de synthèse – Volume 1 : 239 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Hers », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 337 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Salat », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 266 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2006. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase I : Etat des lieux – Diagnostic. 95 p + dossier cartographique 49 p.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2007. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase II et III : définition des objectifs – Elaboration des plans de gestion. 103 p + annexes + dossier cartographique 16 p.

SOULARD A. & YOTTE A. 2006. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 6 p + annexes.

SOULARD A. & YOTTE A. 2007. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 7 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2008. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 14 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2009. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 18 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2010. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 31 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2010. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 15 p + annexes.

Etudes menées dans le cadre de l'animation Natura 2000

ANA, 2008. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Etat des lieux de la dynamique et de la réflexion sur la rivière Ariège. 35 p.

ANTEA, 2011. Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet, 54 p + annexes.

ECOGEA, 2011. Etude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège, 419 p.

IDEaux, 2011. Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet, 51 p + annexes.

IRIS CONSULTANTS, 2010. Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment, 8 p + annexes.

ANNEXES

Liste des annexes relatives à la rivière Ariège

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe I : Extrait du plan de gestion du Sicoval

Annexe II : Compte-rendu de la réunion avec le Sicoval du 08/04/2011

Annexe III : Compte-rendu de la réunion avec le Sicoval du 09/05/2011

Annexe IV : Dossiers CERFA (contrats forestiers) du Sicoval

Annexe V : Compte-rendu de la sortie sur le terrain du 28/06/2011

Annexe VI : Décisions juridiques concernant les 3 contrats forestiers du Sicoval

Annexe VII : Compte-rendu de la réunion avec le Sicoval du 26/07/2011

Annexe VIII : Compte-rendu des réunions avec le Sicoval du 31/08/2011 et du 01/09/2011

Annexe IX : Echancier des réalisations/dépenses des contrats forestiers du Sicoval

Annexe X : Maquettes des panneaux FEADER

Annexe XI : Note de synthèse sur la situation du bois de Notre Dame à Auterive

Espèces végétales invasives

Annexe XII : Mini guide de reconnaissance des plantes envahissantes situées sur les bordures des cours d'eau

Annexe XIII : Compte-rendu de la réunion avec le SYRRPA sur les plantes envahissantes du 20/04/2011

Annexe XIV : Cahier des charges établi pour des interventions sur l'ailante sur Pamiers

Amélioration de la libre circulation piscicole

Annexe XV : Fiches actions n°5 à 15 du DOCOB 'Rivière Ariège'

Annexe XVI : Table des matières du rapport d'ECOGEA sur « l'étude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège »

Annexe XVII : Lettre adressée aux propriétaires d'ouvrages lors de l'envoi du rapport final d'ECOGEA

Etude de caractérisation des sédiments de Labarre/Mercus-Garrabet

Annexe XVIII : Rapport ANTEA « Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet »

Annexe XIX : Compte-rendu de la restitution d'ANTEA du 17/03/2011

Annexe XX : Rapport Iris Consultants « Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment »

Annexe XXI : Rapport IDEaux « Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet »

Annexe XXII : Compte-rendu de la restitution d'IDEaux du 31/05/2011

Travaux en rivière

Annexe XXIII : Compte-rendu de la réunion des travaux du SYRRPA du 11/01/2012

Annexe XXIV : Compte-rendu de la réunion des travaux de la Communauté des Communes du Canton de Foix du 25/10/2011

Annexe XXV : Compte-rendu de la réunion des travaux du SMAHVAV du 12/10/2011

Nettoyage de la rivière

Annexe XXVI : Présentation faite lors de la journée de sensibilisation des jeunes du centre aéré géré par les Francas du Pays de Foix

Annexe XXVII : Article paru dans la Gazette ariégeoise sur la journée de sensibilisation des jeunes du centre aéré géré par les Francas du Pays de Foix le 17/06/2011

Sentiers éco-touristiques

Annexe XXVIII : 2 scénarios sur le projet de sentier aquatique Bonnac-Saverdun et proposition de vote de l'ANA

Annexe XXIX : Déroulé de la prestation d'Illustre Presse

Annexe XXX : Compte-rendu de la réunion du 31/03/2011 sur le sentier aquatique Bonnac-Saverdun

Annexe XXXI : Scénario retenu pour le projet de sentier aquatique Bonnac/Saverdun

Annexe XXXII : Compte-rendu de la réunion du 24/11/2011 sur le sentier aquatique Bonnac-Saverdun

Annexe XXXIII : Compte-rendu de la réunion du 23/01/2012 sur le sentier aquatique Bonnac-Saverdun

Infosite

Annexe XXXIV : Bulletin Infosite 'Animation Rivière Ariège' n°6

Soutien d'étiage et éclusées hydroélectriques

Annexe XXXV : Fiches actions n°53 & 54 du DOCOB 'Rivière Ariège'

Annexe XXXVI : Cahier des charges de l'étude portant sur la caractérisation du phénomène d'éclusées sur l'axe Ariège et ses conséquences biologiques

Annexe XXXVII : Compte-rendu de la réunion du 05/05/2011

Annexe XXXVIII : Compte-rendu de la réunion du 09/09/2011

Annexe XXXIX : Enquête de terrain sur les phénomènes d'éclusées et leurs conséquences sur le milieu naturel sur l'Ariège

Liste des annexes relatives à la rivière Hers

Projet Agro-Environnemental (PAE)

Annexe XXXX : PAE de l'Hers (décembre 2010)

Annexe XXXXI : Eléments complémentaires demandés par la DRAAF (1^{er} trimestre 2011)

Annexe XXXXII : Listing des agriculteurs concernés sur la zone d'application du PAE

Annexe XXXXIII : Courrier d'invitation envoyé aux agriculteurs en vue de l'organisation de la réunion d'informations du 19/04/2011

Annexe XXXXIV : Compte-rendu de la réunion du 19/04/2011

Annexe XXXXV : Entrevue avec Mr FALCOU du 20/04/2011

Annexe XXXXVI : Actualisation du PAE de l'Hers (décembre 2011)

Actions 16, 17 et 18

Annexe XXXXVII : Compte-rendu de la réunion du 24/10/2011

Annexe XXXXVIII : Compte-rendu de la réunion du 06/12/2011

Groupe de travail sur la communication

Annexe XXXXIX : Compte-rendu de la réunion du 15/11/2011

Liste des annexes relatives à la rivière Salat

Groupe de travail sur la gestion du transport solide

Annexe XXXXX : Compte-rendu de la réunion du 22/12/2011

Groupe de travail sur le Lez

Annexe XXXXXI : Compte-rendu de la réunion du 27/07/2011

Annexe XXXXXII : Compte-rendu de la réunion du 18/01/2012

Annexe XXXXXIII : Enquête de terrain sur les phénomènes d'éclusées et leurs conséquences sur le milieu naturel sur le Lez et le Salat